

# Kabund et autres cadres quittent le siège de l'Udps

PAGE 5

N° 7019 du samedi 13 mai 2017

Prix : 2500 FC

# Le Potentiel

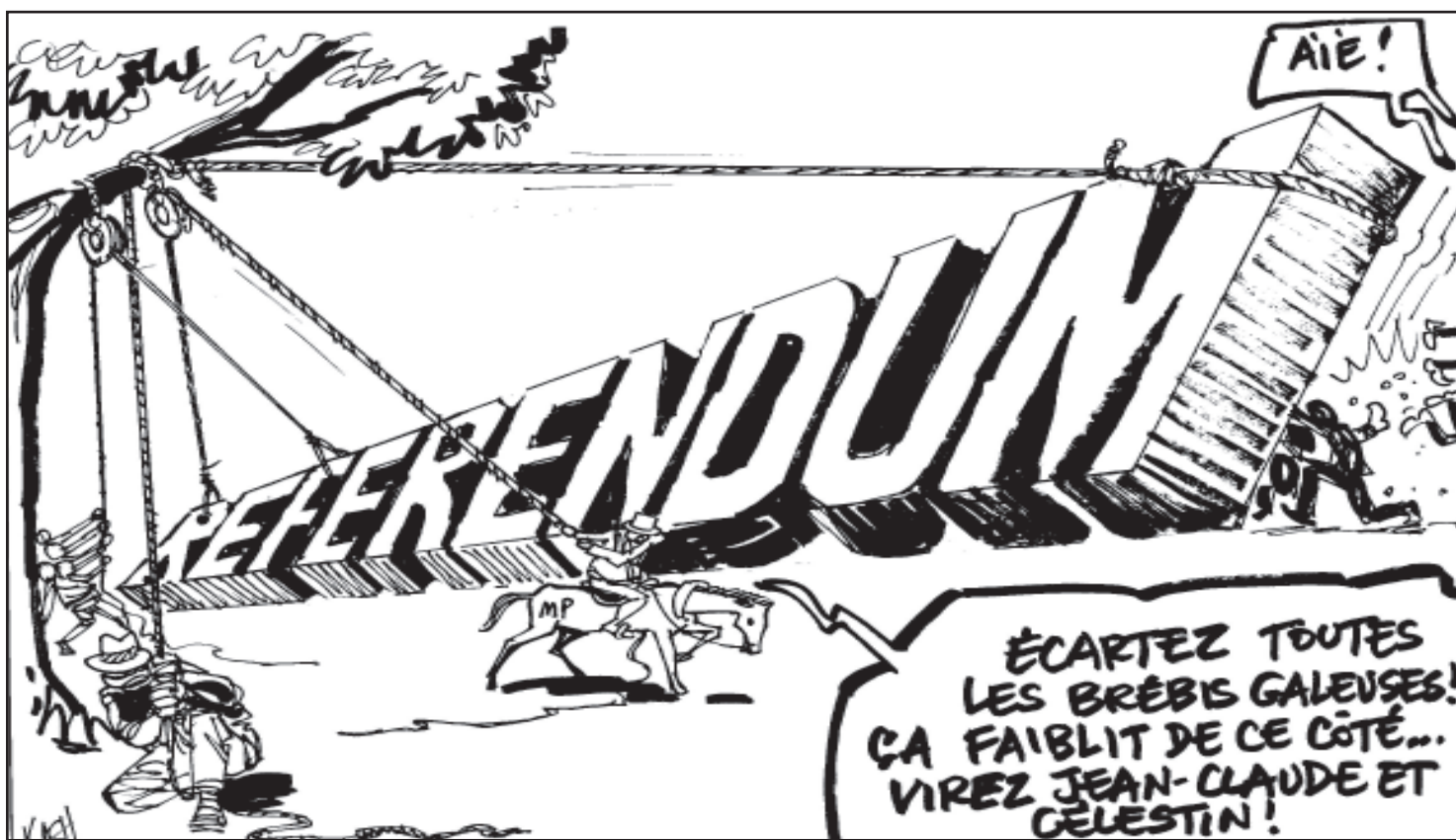
Membre du réseau Médiat

35<sup>ème</sup> année

*Déchéance en cascade des gouverneurs, modification de la loi sur la Cour constitutionnelle*

# L'accord en danger : la MP prépare le référendum

P. 2



## À HAUTE VOIX

Une épreuve de plus

LE POTENTIEL

Aucun Etat au monde ne peut en vrier le sort actuel de la République démocratique du Congo. La patrie de Patrice-Emery Lumumba traverse une des périodes la plus sombre de son histoire politique depuis son accession à l'indépendance en 1960.

(Suite à la page 2)

## Bas-Uélé : l'épidémie à virus Ebola déclarée à Likati

PAGE 9

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

Éditeur  
GROUPE DE PRESSE



Siège social  
873, av. du Bas-Congo,  
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

## Sommaire

### Politique

R. Shadary appelé à retirer la police en faction au siège de l'Udps

PAGE 4

### Économie

Passation des marchés publics : le cadre légal congolais jugé conforme aux standards internationaux

PAGE 6

### Faits divers

Les étudiants de l'IFASIC satisfaits de leur stage au quotidien  
« Le Potentiel »

PAGE 8

### Sports

Caf-C1 : V. Club trébuche face à Esperance à Tunis (1-3)

PAGE 14

### Dernière heure

Comment Kabila a dispersé l'opposition en 3 temps, 4 mouvements

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

**À haute voix**

**Une épreuve de plus**

(Suite de la page 1)

Le géant au cœur de l'Afrique va très mal.

Depuis le 19 décembre 2016, la RDC a basculé dans l'incertitude politique. L'actuel président, après avoir visé ses deux mandats constitutionnels, ne veut plus jouer le jeu démocratique, en facilitant l'alternance démocratique dans un climat apaisé. Depuis décembre 2016, le ciel s'assombrit chaque jour qui passe sur Kinshasa. Même l'Accord du 31 décembre 2016 qui devait sauver le processus de démocratisation par la tenue d'élections est torpillé et puis foulé au pied par le régime de Kinshasa.

Le malheur des Congolais ne s'arrête pas là. L'économie congolaise va de mal en pie. Surtout avec la persistance de la crise politique, le climat des affaires se dégrade davantage. Les investisseurs ne se bousculent plus au portillon de la RDC. Bien au contraire. Même ceux qui sont déjà opérationnels dans le pays sont en train non seulement de geler de nouveaux investissements mais aussi réduisent leurs activités.

Tous les indicateurs macroéconomiques se dégradent. Il en est de même du social du Congolais qui est totalement sacrifié par les différents gouvernements. Son pouvoir d'achat s'amenuise au rythme de la dépréciation du franc congolais et de la persistance de l'inflation.

Sur le terrain sécuritaire, les foyers de tensions continuent de se propager. L'insécurité sévit dans plusieurs contrées de l'Est. Depuis mi-2016, l'espace kasaïen s'est signalé avec le phénomène Kamuina Nsapu. Avec 3 millions de déplacés internes, la RDC est un théâtre humanitaire le plus préoccupant. Le coordonnateur humanitaire de l'ONU a même lancé le mois dernier un appel de fonds humanitaire d'urgence pour le Kasai.

Sans compter les brimades et la répression infligées par le régime à tout contestateur, la situation congolaise est dramatique sur tous les plans. Comme si tous ces malheurs ne suffisaient pas, c'est ce moment qu'une épidémie d'Ebola choisit pour sévir en province du Bas-Uélé. C'est la huitième épidémie que connaît la RDC depuis les années 1970.

Dans un contexte politique tendu, le gouvernement est appelé à remplir correctement ses responsabilités. Il faut capitaliser toutes les expériences acquises par la RDC, dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola, pour circonscrire le plus rapidement cette énième épidémie afin d'éviter sa propagation à d'autres provinces. La RDC, c'est actuellement plus de 75 millions d'habitants.

*Déchéance en cascade des gouverneurs, modification de la loi sur la Cour constitutionnelle*

# L'accord en danger : la MP prépare le référendum

**Débarquer les gouverneurs inefficaces et modifier la loi sur la Cour constitutionnelle ne procèdent pas du hasard. Ces deux faits séparés ont quelque chose en commun : justifier le projet de référendum, trouver une rallonge à l'Autorité morale de la MP avec, comme conséquence, la réduction à néant de l'Accord du 31 décembre 2016.**

LE POTENTIEL

La Majorité présidentielle (MP) multiplie des stratagèmes pour se maintenir au pouvoir en violation de la Constitution et du Pacte républicain. C'est avec malice que la MP a réussi à obtenir le passage en force de la date du 19 décembre 2016, laquelle marquait la fin du deuxième et dernier mandat du président Kabila. Usant de la ruse, elle a fait porter aux évêques la responsabilité de faire passer cette échéance fatidique en impliquant le Rassemblement aux pourparlers qui devraient conduire à des élections apaisées. Sous la double pression interne et externe, la Majorité a cédé sur tout, s'aménageant de l'espace sur l'arrangement particulier sur la mise en application de l'accord.

La majorité au pouvoir a signé son arrêt de mort le 31 décembre 2016 et la fin de Joseph Kabila à la tête des institutions démocratiques à la fin de cette année 2017. Par la ruse, la MP a pensé avoir berné les opposants, roulé dans la farine les évêques et tourné en bourrique la communauté internationale qui a apporté tout son soutien à la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco). A la MP, les résolutions du Conseil de sécurité et autres déclarations des partenaires ne sont que de fausses notes passagères sur leur musique. La MP est convaincue que rien ne se fera dans le sens de contrarier son projet de confiscation et de conservation du pouvoir par tous les moyens.

D'où, l'Accord de la Saint-Sylvestre qui est un acte de décès à terme du régime est sabordé par tous les coups. La majorité au pouvoir pose des actes qui démontrent que, selon elle, l'accord n'est qu'un torchon servant à jeter à la poubelle ou carrément dans un incinérateur. Mais, il reste qu'au bout de la course, il y a l'abîme puis un mur infranchissable. Au final, ce peuple, qui comprend

les manœuvres de la MP, finira par retrouver le sourire.

**DEUX FERS AU FEU**

Deux faits accaparent l'actualité politique en RDC depuis un temps par la volonté de la MP. D'abord, cette initiative tendant à obtenir la réduction des juges de la Cour constitutionnelle afin de ramener le quorum de décision à trois juges proposés par le chef de l'Etat. Puis, une volonté inexplicable de déchoir en cascade les gouverneurs de province. Le président Kabila et les siens poussent pour que le quorum des sièges à la Cour constitutionnelle soit ramené à 3 juges. En des termes clairs, la majorité souhaiterait que ses desideratas passent comme une lettre à la poste, cela étant assorti de la puissance de la chose jugée couverte par des juges acquis à la cause du pouvoir. La MP a encore en mémoire l'épisode du refus de siéger de trois juges qui avaient écouté la voix de la raison dans la décision du report de la convocation des scrutins et qui ont également prolongé indûment, selon l'opposition, le bail du président Kabila au Palais de la nation est resté encastré dans la gorge de la MP. Il serait hors de question de revivre pareille situation lorsqu'il sera question de déclarer l'inconstitutionnalité de l'Accord du 31 décembre 2016 et ouvrir grandement la voie au référendum, étape finale qui ferait sauter les verrous qui empêchent l'autorité de la



**Joseph Kabila, président de la République et autorité morale de la MP. (Photo d'archives)**

MP de s'assurer une présidence éternelle.

Le deuxième fer mis au feu par le chef de l'Etat est le limogeage des gouverneurs de province qui se sont montrés « mous » dans la défense des intérêts de la pérennisation du pouvoir sans passer par les urnes. Tout a commencé par une réunion interinstitutionnelle qui a

donné injonction pour que ce jeu de chaises musicales s'opère. Ainsi, les assemblées provinciales totalement acquiescées à la cause de la MP ont vomi ceux qu'ils avaient eux-mêmes désignés quelques mois auparavant suivant un mot d'ordre de l'autorité morale ! C'est à ne rien comprendre parce que la quasi-totalité des gouverneurs sont de la MP voire du PPRD, le parti du président Kabila.

Avec ces deux stratégies, la MP entend ouvrir un autre front après avoir muselé le Rassemblement qui peine à sortir de sa torpeur en optant pour de nouveaux stratagèmes de mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et surtout s'assurer des conditions de transparence, d'équité, de liberté et de participation inclusive aux élections à venir particulièrement la présidentielle. Un hold-up se prépare, la vigilance s'impose.



## Une mission du FMI attendue à Kinshasa

**Des experts du Fonds monétaire international sont attendus incessamment à Kinshasa pour discuter avec les autorités congolaises sur l'économie nationale qui souffre de l'absence de réformes structurelles. Cependant, dans le contexte politique actuel, il n'est pas envisageable de penser à un appui financier du FMI. Surtout, pas avant que Kinshasa ne résolve la crise politique.**

AMÉDÉE MWARABU

La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, a écrit au président de la République, Joseph Kabila, pour solliciter une visite à Kinshasa de ses experts. L'économie de la République démocratique du Congo va très mal. Depuis deux ans, tous les fondamentaux de l'économie nationale se dégradent. Au FMI, on veut prendre langue avec les autorités congolaises de manière à maintenir quand même le contact malgré l'absence d'un programme formel entre Kinshasa et cette institution du Bretton Woods depuis quasiment deux ans.

Au cours d'un entretien avec la presse le 12 avril 2017, le représentant-résident du FMI en République démocratique du Congo, Nicholas Staines, a critiqué la politique du gouvernement congolais de la monétisation du déficit budgétaire. Le FMI estime que dans le contexte actuel de l'économie congolaise, le gouvernement doit soit diminuer les dépenses

publiques, ce qui n'est pas une équation facile, car plus de 50% des dépenses sont constituées de frais de fonctionnement des institutions publiques et de salaires, soit augmenter les recettes publiques. Aussi, augmenter les recettes publiques exigent du temps.

Outre les deux cas, le FMI a conseillé Kinshasa de solliciter un appui financier auprès de ses partenaires bilatéraux ou auprès des institutions financières de Bretton Woods. Cependant, Nicholas Staines a toute suite précisé qu'un appui financier du FMI en faveur de la RDC n'était envisageable que si la situation politique est « clarifiée » et « stabilisée ». En d'autres mots, Kinshasa devait au préalable décanter la crise politique dans le pays avant de prétendre solliciter un appui financier auprès des institutions de Bretton Woods. La position du FMI est aussi celle des partenaires extérieurs de la RDC. Washington, Paris, Bruxelles, Londres, Berlin, à l'unanimité, ne réclament que la mise en œuvre intégrale de l'Accord du 31 décembre 2016 avec le Rassemblement reconnu par la Conférence épiscopale nationale du Congo.

Au cours de la conférence de presse tenue hier vendredi 12 mai, à l'issue de la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité de politique monétaire (CPM), le gouverneur de la Banque centrale du Congo, Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, a confirmé la visite d'une



Christine Lagarde, directrice du FMI

mission du FMI à Kinshasa. Sans préciser de date, estimant qu'il reviendra au nouveau gouvernement, une fois investi, de fixer la date de cette visite des experts du FMI. « Elle se fera cette visite », a dit le gouverneur de la BCC.

### UNE ÉCONOMIE MALADE

La dépréciation du franc congolais continue, rognant le pouvoir d'achat de l'écrasante majorité de la population congolaise. Pour la seule année 2016, la monnaie nationale s'est dépréciée de 25%. De même, le taux de croissance de la RDC est tombé à 2,4% à fin 2016 contre 6,7% en 2015

et 9,5% en 2014. Les réserves internationales de change fondent également. Elles sont passées de 1,4 milliard Usd à fin décembre 2015 à 738 millions Usd à fin avril 2017, représentant à peine 3,24 semaines d'importation des biens et services sur fonds propres.

La RDC paie l'absence de réformes structurelles devant stabiliser et relancer son économie. Les 28 mesures économiques d'urgence, arrêtées depuis le 26 janvier 2016, sont restées lettre morte. Le pays produit toujours ce que les Congolais ne consomment pas. La forte demande intérieure dépend essentiellement des importations. Kinshasa consomme 30 000 tonnes de riz chaque mois. Mais ce riz est importé alors qu'il peut être produit dans le pays. Ainsi, il a suffi juste de la baisse des cours des matières premières (cuivre et pétrole) sur le marché international pour que l'économie nationale soit lourdement frappée. En 2016, le déficit budgétaire a été estimé à plus de 520 milliards CDF. Durant toute l'année 2016, le gouvernement congolais finançait ses déficits budgétaires avec les avances de la Banque centrale du Congo, puisées naturellement dans les réserves internationales. Avec les maigres revenus, l'Etat congolais perd peu à peu ses pouvoirs régaliens. Le budget 2017 présenté par Matata en novembre 2016 est à peine de 4,5 milliards Usd pour une population estimée à 75 millions Usd.

## RDC : la loi sur la préférence nationale fait débat

Une loi, votée au parlement congolais et promulguée en février, prévoit dans un délai de 12 mois l'instauration d'une préférence nationale dans les contrats de sous-traitance privée. Une disposition qui suscite beaucoup d'inquiétudes au sein des entreprises, d'autant plus que son périmètre et ses modalités d'application demeurent très flous.

Plusieurs centaines. C'est en théorie le nombre d'entreprises, détenues majoritairement par des actionnaires internationaux et actives dans la fourniture de services en République démocratique du Congo (RDC), qui pourraient être concernées par l'application de la loi du 8 février 2017, entrée en vigueur le 17 mars, qui fixe les règles applicables à la sous-traitance privée. Celle-ci prévoit que « l'activité de sous-traitance est réservée aux entreprises à capitaux congolais promues par les Congolais, quelle que soit leur forme juridique, dont le siège social est situé sur le territoire national », et ce dans « tous les secteurs d'activités ».

A fortiori, la loi limite le volume des activités pouvant être sous-traitées à 40% de la valeur d'un marché, et oblige à recourir à des appels d'offres pour des marchés supérieurs à 100 millions de francs congolais (75 000 dollars).

Un périmètre a priori très large qui « pourrait obliger un certain nombre de sous-traitants, dans les mines, mais aussi dans les transports et les infrastructures, à structurer davantage leur présence dans le pays, via une filiale, là où jusqu'à présent ils ne disposaient que d'une représentation ou d'une succursale », analyse Romain Battajon, avocat aux barreaux de Paris et de Kinshasa, selon qui ces nouvelles règles censées être appliquées dans un délai de 12 mois « suscitent beaucoup d'inquiétudes dans le monde économique congolais ».

### DES AMENDES DE 105 000 DOLLARS

Et gare aux contrevenants qui ne respecteraient pas la préférence congolaise prévue par le texte : ils pourraient être sanctionnés de la nullité des contrats conclus et d'une amende de 50 millions à 150 millions de francs congolais (jusqu'à 105 000 dollars).

Reste que si l'objectif du texte est de favoriser les entreprises à capitaux congolais et les emplois locaux, dans un contexte de fort ralentissement de la croissance l'an dernier son application et ses retombées en faveur des entreprises congolaises sont incertaines. « L'idée d'une participation plus active des Congolais à l'acti-

tivité économique du pays est louable, mais la mise en œuvre sera très difficile », estime Juvénal Munubo, député de l'opposition au sein de l'Union pour la nation congolaise.

« Il y a de grosses interrogations quant à l'application de cette loi, confirme Edwine Endundo », avocate associée au cabinet Liedekerke Africa à Kinshasa. « Qu'est-ce que 'sociétés congolaises' veut dire ? Celles dotées d'une majorité de salariés et de cadres de nationalité congolaise ? Celles à capitaux majoritairement congolais ? » Tout l'enjeu est là : le périmètre d'application et ses modalités.

Ce que confirme, sous couvert d'anonymat, le cadre d'une grande entreprise minière active en RDC qui a recours à 250 sous-traitants, en partie locaux et en partie étrangers, dotés ou non de filiales dans le pays. « Il n'y a pas encore de changements de contrats mais nous sommes incités fortement par l'administration à donner la priorité à des entreprises congolaises même si a priori nous ne pourrions pas trouver parmi les sous-traitants congolais toutes les compétences nécessaires à notre activité », dit notre source.

### UNE LOI CONTRE-PRODUCTIVE SUR LE PLAN FISCAL ?

Enfin, la loi pourrait passer à

côte de l'un de ses objectifs centraux, l'élargissement de l'assiette fiscale au profit du Trésor, alors que Kinshasa a réduit drastiquement ses dépenses. « La loi pourrait induire indirectement un effet contraire à celui recherché » puisque que « les entreprises étrangères engagent souvent des expatriés qui sont alors soumis à un impôt extraordinaire de 25% », selon un projet de note du cabinet Liedekerke sur la loi, consulté par Jeune Afrique.

Pire, met en garde ce même texte, les « sous-traitants étrangers sont considérées comme ayant un établissement stable en RDC et sont donc taxés en RDC comme si ils étaient des entreprises résidentes congolaises » à condition d'avoir une activité sur six mois consécutifs. Or c'est justement sur cette période de six mois que la loi introduit une exception permettant de recourir à une société étrangère en cas d'« indisponibilité ou inaccessibilité » des services de sous-traitance recherchés.

« Il faudra attendre les décrets d'application », résume Romain Battajon. La Fédération des entreprises du Congo (FEC), notamment, serait vent debout contre la loi, tâchant d'obtenir des circulaires ministérielles qui en réduiraient la portée.

## R. Shadary appelé à retirer les éléments de police en faction au siège de l'Udps

**Le député national Jean-Claude Vuemba élève une protestation pour dénoncer l'encerclement du siège de l'Udps par les éléments de la police. D'où, l'appel lancé au vice-Premier ministre et ministre en charge de l'Intérieur d'ordonner le retrait des forces de l'ordre en faction au siège du parti d'Etienne Tshisekedi.**

P.M.

t-il.

L' élu de Kasangulu, Jean-Claude Vuemba invite le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur à ordonner le retrait des éléments de la Police nationale congolaise en faction au siège de l'Union pour la démocratie et le progrès social (Udps) à Limete.

Au cours d'un entretien avec la presse, hier vendredi 12 mai à Kinshasa, Jean-Claude Vuemba a dit qu'il est impensable, en ce moment où le pays traverse une grave crise politique, que le pouvoir en place verse dans des provocations. « Je dénonce cette dérive de la police et demande le retrait sans condition des forces de l'ordre déployées à la permanence de l'Udps. Comment dans une démocratie, vous pouvez interdire aux cadres d'un parti d'accéder à leur siège », interroge-

Pour le vice-président du groupe parlementaire Udps et Alliés, séquestrer le secrétaire général de l'Udps, d'autres cadres et même le président du Rassemblement qui est une action qui ravive inutilement la tension avec le risque d'amener le pays dans une situation que personne ne pourra contrôler.

Jean-Claude Vuemba, qui est également Premier vice-président du groupe parlementaire Udps et Alliés, alerte ainsi sur un risque qu'il faut éviter.

Pour rappel, la tension qui prévaut au siège de l'Udps avec la forte présence policière a coïncidé avec le retour annoncé de la dépouille de l'opposant historique Etienne Tshisekedi à Kinshasa. Le mardi 9 mai, un camion de police a été incendié ainsi que la tente qui servait



Faction de la police au siège de l'Udps (Photo RO)

d'abri aux policiers en faction devant le siège de l'Udps.

D'après le bourgmestre de Limete, qui s'était rapidement rendu sur place, vers quatre ou cinq heures du matin, une dizaine de personnes au moins se sont attaquées au camion de police qui était positionné devant le siège de l'Udps depuis quelques semaines, tout comme

à la tente qui leur servait d'abri. A l'arrivée du bourgmestre, tente et camion étaient en flamme et deux policiers étaient signalés blessés dont un très grièvement.

Quant à la responsabilité de ces actes, le bourgmestre Douglas Nkulu n'a pas été en mesure de répondre à cette question.

Pour le porte-parole de

la Majorité présidentielle, Alain Atundu, l'attaque est le fait des éléments radicaux de l'UDPS. Ce qui est faux, selon l'Udps qui dénonce un coup monté pour empêcher les travaux de construction de la tombe d'Etienne Tshisekedi et le retour de sa dépouille. Et c'est depuis le même mardi que la police occupe le siège de l'Udps.

## Cinq questions à Me Magloire Kasongo (\*)

### 1. Quelle est la position de la Démocratie chrétienne (DC) par rapport à l'Accord de la Saint-Sylvestre ?

La Démocratie chrétienne est membre de la plateforme politique "Majorité présidentielle populaire" (MPP), fondatrice, avec huit autres plateformes politiques, du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. En cette qualité, notre parti est bel et bien engagé dans le processus ayant abouti à la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre. Le problème se situe au niveau de la mise en application de cet accord qui a été manifestement violé et détourné.

De plus, l'arrangement "très particulier" signé curieusement au Palais du peuple, en l'absence du Rassemblement, de la Cénco et de la Société civile, en toute partialité manque d'inclusivité. Il vient déjà d'être violé en ce qui concerne aussi bien les mesures de décripation politique que la formation du gouvernement.

Concernant les mesu-

res de confiance, les prisonniers politiques emblématiques, dont l'honorable Eugène Diomi Ndongala, n'ont pas été libérés. C'est vous dire qu'il se pose, en RDC, un problème de respect des textes aussi bien de la Constitution que des accords politiques, sans considérer que, sans la mise en œuvre des mesures de décripation politique, l'Accord de la Saint-Sylvestre perd une grande partie de sa signification et de sa valeur politique. Sans oublier que le président Diomi a gagné un procès contre la RDC au tribunal international des droits de l'Homme de l'ONU (CODHO) qui l'a blanchi et exigé sa libération immédiate. La RDC traîne les pieds mais elle est obligée de s'exécuter.

### 2. La Démocratie chrétienne participe-t-elle au gouvernement Bruno Tshibala ?

Non. La Démocratie chrétienne n'a pas été partie prenante à ce gouvernement et elle n'y a délégué personne.

### 3. Que pensent Diomi Ndongala et la DC à propos de la situation po-

### litique en RDC et cela après 5 ans d'emprisonnement ?

Le président national de la DC, E. Diomi Ndongala, ne peut que déplorer la situation d'instabilité institutionnelle actuelle, consécutive à des élections chaotiques de 2011 qui ont donné lieu à une majorité factice. Son combat pour la légitimation du pouvoir et la vérité des urnes reste plus que jamais d'actualité. Ce n'est pas par hasard que son emprisonnement correspond exactement à la durée de cette législature... Le président Eugène Diomi se réjouit aussi du fait que certains députés de l'opposition aient pris la décision de boycotter l'Assemblée nationale comme il avait décidé de le faire en 2012. La cohérence de son combat reste exemplaire, surtout en ce moment où des individus, sans idéal politique, poursuivent des intérêts égoïstes et nombrilistes, au détriment du bien-être des Congolais. Diomi Ndongala reste un modèle de résistance et d'engagement politique sans faille.

En bon chrétien et malgré le mal dont il souffre, il a

pardonné à ceux qui lui ont fait du mal et à tous ceux qui lui en veulent pour donner une chance à la réconciliation nationale et à une gestion pacifique du processus électoral. Ce pardon est nécessaire pour bâtir un nouvel espoir quant à l'avenir de notre pays.

### 4. Quelle est la santé de la DC, et où en est-on avec la suspension du secrétaire général ?

La Démocratie chrétienne, sous l'impulsion du président national, de ma modeste personne et des autres cadres du nouveau bureau politique récemment nommés, a lancé, depuis plusieurs semaines, un chantier de redynamisation qui touche aussi bien nos représentants locaux que nationaux. L'adhésion de la population à notre projet politique est toujours importante. Les hommes, surtout ceux qui pêchent par versatilité et insubordination, passent mais le parti et sa philosophie politique restent.

### 5. Quelles perspectives la RDC offre-t-elle au regard du processus qui prévoit l'élection prési-

### dentielle à fin décembre 2017 ?

Nous pensons que les mois qui nous séparent de la fin de l'année 2017 seront marqués par l'instabilité politique, économique et sécuritaire. Nous ne croyons pas à la volonté de la majorité sortante de vouloir organiser les élections, relancer l'économie et soutenir le pouvoir d'achat de la population.

La gravité de la situation humanitaire et sécuritaire, au centre de la RDC, est inacceptable. Les scandales économiques se multiplient. Le pays est gouverné sans budget, ni crédits provisoires. On est en pleine anarchie budgétaire.

La RDC est plongée dans l'instabilité généralisée. D'ailleurs, l'histoire nous apprend que quand un compromis politique échoue, les démons bellicistes se réveillent. Tout en étant hors mandat, les détenteurs du pouvoir "de facto" rejettent tout accord politique sérieux pour une transition électorale effective.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER DIOSO

(\*) Secrétaire général de la Démocratie chrétienne

tiennes

## Kabund et autres cadres quittent le siège de l'Udps

**Séquestré depuis jeudi à la mi-journée avec d'autres cadres et militants de l'Udps, le secrétaire général du parti d'Etienne Tshisekedi a finalement quitté le siège de l'Udps. Et avec lui, tous les cadres et membres du parti. La permanence de l'Udps et ses alentours restent sous contrôle des éléments de la police.**

PITSHOU MULUMBA

Le calvaire aura duré plus de vingt-quatre heures pour le secrétaire général de l'Udps, Jean-Marc Kabund, ainsi que des cadres et autres membres du parti qui se sont retrouvés séquestrés au siège de leur parti à Limete, depuis jeudi dans la mi-journée. Le dispositif policier déployé dans cette zone ayant empêché tout accès.

La confrontation a ainsi été évitée entre les forces de l'ordre et des acteurs du Rassemblement qui ont effectué le déplacement du lieu. Un couloir a été ouvert à la suite de plusieurs interventions, renseigne Augustin Kabuya, porte-parole de l'Udps, qui déplore tout de même l'occupation du siège.

Déjà pendant la journée, les élus Udps ont haussé le ton. Le porte-parole du groupe parlementaire Udps et alliés, John Kolela appelait à la mobilisation des membres du parti et des autres élus pour se constituer prisonniers par solidarité avec leurs camarades séquestrés.



Sg de l'Udps Kabund (Images d'archives)

« Il n'y a aucune décision formelle qui motive l'encerclement du siège de l'Udps par les forces de l'ordre. Ainsi, nous les considérons comme une milice de M. Kabila. J'ai personnellement tenté de joindre le vice-Premier ministre et ministre en charge de l'Intérieur et Sécurité, sans succès. Et dans cette confusion, nous n'allons pas nous laisser faire », a-t-il indiqué.

De son côté, le président de la Ligue nationale des jeunes de l'Udps, M. Baruti, qui se trouvait en dehors du siège, a également déploré le fait qu'il n'y ait aucune justification à l'action menée par la police au siège de

l'Udps et aux alentours.

Entre-temps, le décor dans le voisinage de la permanence de l'Udps, entre la 9<sup>ème</sup> et la 12<sup>ème</sup> rue Limete, reste dominé par un imposant dispositif policier armé. Un pick-up et des éléments sont stationnés à l'entrée de la 10<sup>ème</sup> rue menant vers la résidence d'Etienne Tshisekedi.

A la 11<sup>ème</sup> rue devant le siège de l'Udps, deux campements sont installés sous les arbres avec un nombre important d'éléments de la police. D'autres éléments sont pré positionnés, faisant barrière aux deux portails d'entrée du siège du parti d'Etienne Tshisekedi.

A la 12<sup>ème</sup> rue, à côté du collège Pasteur Muepu Dipu, d'autres éléments sont positionnés.

Pour rappel, la tension a commencé mardi 9 mai quand un véhicule de la police a été incendié devant le siège de l'Udps, le parti de feu Etienne Tshisekedi, l'opposant historique décédé le 1<sup>er</sup> février dernier à Bruxelles. Une centaine de policiers anti-émeute ont vite encerclé le bâtiment après l'incendie du camion et des tentes qui abritaient les policiers en faction à Limete.

Pour l'Udps, il s'agit d'un « coup monté par les autorités » pour empêcher l'inhumation d'Etienne Tshisekedi au siège de son parti.

## La PNC-ville Kinshasa dotée de quinze véhicules d'intervention

PITSHOU MULUMBA

Par cette dotation, le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, Ramazani Shadary réalise sa promesse faite lors de sa présentation officielle aux différentes unités de la Police nationale congolaise en décembre dernier.

Assurer la mobilité et l'instantanéité dans les interventions policières, c'est la motivation du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité, qui vient de doter la police - ville de Kinshasa - de quinze véhicules d'intervention. Il s'agit d'un premier lot d'une dotation qui s'inscrit dans le cadre de renforcement des capacités de la Police nationale congolaise pour la sécurisation de la capitale.

La cérémonie a été présidée, hier vendredi 12 mai au commissariat général de la PNC en présence du vice-Premier ministre Shadary, du commissaire général de la PNC qui a réceptionné les clés, de l'inspecteur général de la PNC, des commissaires généraux adjoints, de l'inspecteur provincial de la PNC- ville de Kinshasa et des bénéficiaires de ces engins. La dotation a soulagé plusieurs commandants des unités présents sur le lieu. La raison est simple : avec quelques foyers isolés d'insécurité dans la ville ou encore la tension politique persistante, la police devra être présente à



Le VPM Shadary mise sur la mobilité à temps plein de la Police nationale congolaise. (Photo Min. Intérieur)

chaque fois que cela l'exige pour maintenir l'ordre, le rétablir là où il est perturbé et assurer à temps plein la sécurité des personnes et de leurs biens.

Il y a peu, dans le cadre des mesures sécuritaires prises au lendemain des manifestations, les policiers

ont été déployés dans plusieurs coins de la ville de Kinshasa. Et déjà l'aptitude de la Police nationale congolaise dans la gestion des foules et manifestations publiques est remarquable. C'est ainsi que les éléments se positionnent, en pareille circonstance,

à travers les points chauds et stratégiques de la ville pour sécuriser la population et la rassurer. Miser à cet effet sur la mobilité à temps plein de la police de la ville de Kinshasa, c'est réduire sensiblement l'insécurité urbaine.

## Passation des marchés publics : le cadre légal congolais jugé conforme aux standards internationaux

**Les marchés publics doivent être profitables à tous certes, mais dans le strict respect de la loi. Une manière d'instaurer la bonne gouvernance dans le secteur.**

**OLIVIER KAFORO**

Le système de passation des marchés publics en République démocratique du Congo répond aux standards internationaux. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les participants à l'atelier de validation du rapport d'évaluation du système de passation des marchés publics en République démocratique du Congo pour l'exercice 2017.

L'atelier, dont la clôture a eu lieu le 8 mai à Kinshasa, a été organisé par la Banque africaine de développement (BAD) en partenariat avec l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Les experts reconnaissent que le système de passation des marchés publics contient quelques faiblesses. Pour ce faire, des recommandations ont été faites à ce sujet. Plusieurs pistes de solutions ont été explorées, assorties d'une feuille de route pour espérer à l'amélioration de son opérationnalité. Parmi les constats faits, l'on note que le système

de passation des marchés ne permet pas l'accès de petites et moyennes entreprises (PME) congolaises aux financements.

Organisé par la Banque africaine de développement (BAD), en partenariat avec l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), cet atelier de restitution a fait suite à une évaluation initiée en décembre 2016 par la BAD sur le système de passation des marchés congolais, en vue de déceler les faiblesses et de proposer les pistes de solutions. Au cours des travaux, il s'est également agi d'étudier les voies et moyens permettant de se prononcer sur les constats en rapport avec les indicateurs, des critiques pour son utilisation dans les projets financés par la BAD.

Le chargé de programme-pays de la BAD a reconnu que cette institution met tout en œuvre pour militer en faveur de la promotion et le développement de l'industrie nationale. Ce, en vue de l'orienter vers des acquisitions durables.

Pour la BAD, a-t-il indiqué, la mise en place d'une politique visant à améliorer la part des entreprises nationales aux marchés et aux contrats publics, qui s'articulent autour des secteurs ou domaines dans lesquels

l'entreprise nationale a un avantage comparatif. Allusion faite à une stratégie nationale pour préparer les entreprises nationales à répondre aux exigences environnementales et sociales dans les marchés publics.

Le chargé de programmes-pays de la BAD a, par ailleurs, rassuré que la BAD est déterminée à tout mettre en œuvre pour accompagner la République démocratique du Congo dans ses efforts de renforcer le cadre des marchés publics, en vue d'un meilleur impact sur le développement du pays.

### ESSAI ET ERREUR

Pour sa part, François Serres, consultant français recruté par la BAD et - qui a procédé à l'évaluation du système de passation des marchés publics de la RDC - a fait le constat selon lequel « il existe des écarts dans la pratique de passation des marchés ». Pour rendre le système efficace, a-t-il proposé, ces écarts doivent être améliorés en vue de l'opérationnalité du système de passations des marchés publics.

Quant à lui, le directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics (l'ARMP), Stany Bujakera, a indiqué que les textes d'application

et les documents relatifs aux passations des marchés publics nécessitent une revisitation en vue d'améliorer l'efficace et la transparence des règles et procédures de la passation et de l'exécution des marchés publics.

Cette mise à jour, a-t-il ajouté, a pour objectif d'améliorer les performances du cadre institutionnel et professionnel du système de passations de marchés publics en RDC. Il a souligné que cela passe également par la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne de l'Autorité de régulation des marchés publics distinct du trésor publics.

Stanys Bujakera a, par la suite, salué l'initiative de la BAD qui, selon lui, veut voir le système national de passation des marchés s'améliorer et se perfectionner pour le bien-être des Congolais. Il a ajouté que l'ARMP s'engage, avec l'appui du gouvernement et le concours de ses partenaires techniques et financiers, à mettre en œuvre les recommandations découlant de cet atelier.

Outre les experts de l'ARMP, les services en charge de la pratique de la procédure de passations des marchés publics en RDC ont participé à cet atelier de renforcement des capacités.

## L'Union européenne présente son approche pour la conservation de la nature en Afrique

Une année après la publication d'« Au-delà des éléphants », l'Union européenne, à travers sa délégation en République démocratique du Congo, a dévoilé, jeudi 11 mai à Kinshasa, son approche stratégique pour la conservation de la nature en Afrique, liens avec l'Afrique centrale et la RDC.

L'approche stratégique « Au-delà des éléphants » s'articule principalement autour de la relation devant exister entre la biodiversité et l'homme.

Pour le chef de la délégation de l'Union européenne en RDC, Barth Ouvry, l'engagement de son institution est bien celui de concilier les efforts de la conservation avec le développement des communautés locales autour des aires protégées. « Notre engagement pour la protection de la biodiversité s'intéresse aussi au développement humain. Il faut regarder au-delà de la biodiversité pour développer les infrastructures de base, promouvoir l'agriculture durable, et l'électrification rurale », a-t-il précisé.

Ce document d'analyse régionale propose des priorités stratégiques réalistes pour lutter efficacement contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité, à savoir la perte et la fragmentation des habitats, ainsi que la surexploitation des ressources naturelles considérés comme le goulot



**L'Union européenne a dévoilé, jeudi 11 mai à Kinshasa, son approche stratégique pour la conservation de la nature en Afrique**

d'étranglement qui anéantit les efforts de la conservation en Afrique.

Dans les aires protégées, l'approche stratégique propose que des efforts soient conjugués en vue de favoriser les engagements à longue durée et favoriser les territoires prioritaires, notamment transfrontaliers. Dans les zones riveraines, négocier avec les concessions extractives riveraines et gérer l'offre de gibier. Enfin, au-delà des territoires, contribuer à un environnement politique favorable, lutter contre les trafiquants et réduire la demande internationale en produits sauvages.

L'approche stratégique de l'Union européenne pour la conservation de la nature en Afrique prévoit des appuis in situ aux territoires prioritaires, le management de terrain, le renforcement des instruments juridi-

ques et le monitoring. Cependant, elle relève également la nécessité de travailler avec tous les pays en convergeant vers les partenariats « sécurité & conservation ».

Concernant la République démocratique du Congo, des territoires prioritaires transfrontaliers et quelques territoires prioritaires identifiés, notamment le Grand Virunga, le Garamba/Bilue-Uéré /Souther/Chinko sont une priorité dans l'exécution de cette stratégie.

Pour le directeur général de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Cosma Wilungula, cette approche stratégique va apporter des réponses aux problèmes épineux de la prise en compte de desideratas des communautés qui vivent autour des aires protégées.

« L'Union européenne est le

premier partenaire de la conservation de la nature dans notre pays. Nous sommes très satisfaits de constater que notre partenaire va au-delà des éléphants pour rencontrer les besoins réels des populations congolaises vivant autour des aires protégées. Avec 50% des investissements qui seront orientés spécifiquement vers ces communautés, ceci pourra contribuer sensiblement à l'amélioration des conditions de vie de ces populations. Ce qui réduira la pression qu'elles exercent sur la biodiversité », a-t-il déclaré.

Les leçons tirées des expériences de terrain ont permis aux experts de l'Union européenne de définir les déterminants qui induisent les menaces clés. C'est spécifiquement la croissance démographique, la mauvaise gouvernance et indifférence politique, l'insécurité foncière, les conflits ainsi que les changements climatiques.

Ces expériences ont, en conclusion, démontré que les projets de conservation échouent sur la socioéconomique communautaire. Et que l'application des lois sur la nature nécessite un suivi judiciaire, car la seule application des lois ne résoudra pas la crise du gibier à long terme.

L'approche stratégique de l'Union européenne concerne 78 paysages clés de conservation qui représentent 350 aires protégées d'Afrique.

**LP/ENVIRONNEWS**

## Deux bombes découvertes par les agents de l'ONG Sylam à Walikale

Deux bombes, encore en activité, ont été découvertes sur les sept autres déjà déterrées par les agents de l'ONG Sylam en collaboration avec l'équipe de la Monusco chargée du déminage dans le territoire de Walikale, au Nord-Kivu, signale l'édition en ligne de l'Agence congolaise de presse (ACP), citant un responsable de cette ONG, Marcel Asonca. Résidant à la cité de Walikale, ce dernier a indiqué que cette découverte est intervenue au cours d'une campagne de sensibilisation entreprise auprès de la population de différentes localités du territoire. L'objectif de la campagne est de prévenir la population du danger qui la guette, surtout que Walikale fut et continue à être le théâtre de plusieurs groupes armés qui sèment terreur et désolation. Longtemps enclavée, faute de routes de desserte agricole, l'agriculture est la seule activité qui procure à la population le peu de moyens pour sa survie. Un cri d'alarme est aussi adressée aux autorités militaires et politico-administratives afin de renforcer l'effectif des militaires et policiers dans cette entité administrative.

## Kipushi : des villageois se disent victimes de spoliation de leurs terres

Une centaine d'habitants de cinq villages de la chefferie Kaponda à Kipushi (Haut-Katanga) ont manifesté jeudi 11 mai devant le Palais de justice de Lubumbashi pour protester contre la « spoliation de leurs villages » par certaines autorités locales. Reçus par le procureur général du Haut-Katanga à Lubumbashi, les manifestants ont accusé « les autorités municipales et coutumières de Kipushi » d'avoir vendu leurs villages et champs à « des tiers » en complicité avec le service de cadastre du territoire. Le ministre provincial de l'Intérieur qui les a reçus par la suite leur a promis de faire parvenir leurs revendications au gouverneur intérimaire du Haut-Katanga.

## Les journalistes de Lomami et Kasai Oriental formés sur la promotion du genre

Treize journalistes des provinces du Kasai Oriental et de Lomami ont été formés du 8 au 11 mai à Mbuji-Mayi sur la promotion du genre. À l'initiative de l'agence Internews, cette formation a été placée sous le thème « Journalisme sensible au genre et participation de la femme aux débats démocratiques ». L'objectif de la formation est d'amener les journalistes à produire des reportages et des émissions sur la promotion du genre.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Remplacement de Marini : l'ECC prépare le synode électif

**Le comité exécutif national de l'Église du Christ au Congo (ÉCC) prépare le synode électif national qui, en principe, doit procéder au remplacement de Mgr Marini Bodho, actuel président national de l'ECC.**

JOYCE KALALA

Le deuxième vice-président de l'Église du Christ au Congo (ÉCC), Mgr Milenge Mwanlwata, a procédé, jeudi 11 mai, à l'ouverture des travaux du comité exécutif national restreint de l'Église du Christ au Congo (ÉCC). Ces travaux, qui se déroulent au lycée Mgr Shaumba, à Kinshasa, prennent fin ce samedi 13 mai. Ces travaux seront sanctionnés, dimanche 14 mai, par une déclaration finale qui orientera les chrétiens protestants, en particulier, et les Congolais, en général, sur les options que l'Église aura levées.

Au cours de ces travaux, les évêques, venus de toutes les provinces ecclésiastiques de l'ÉCC, examinent et réfléchissent sur des solutions concrètes ainsi que les options que devra lever l'Église au regard de la



**Mgr Marini Bodho, actuel président national de l'ECC**

situation sociopolitique qui prévaut en RDC. L'autre point sur lequel se penchent ces assises, c'est la préparation du synode national électif de cette communauté chrétienne en RDC.

À en croire le modérateur, Mgr Mbaya Tshakani, la particularité de ce synode, qui se tiendra au mois d'août de l'année en cours, est le remplacement, selon les us et coutumes de l'Église, de l'actuel évêque président de l'ECC, Mgr Pierre Marini Bodho, qui devra prendre sa retraite.

Durant les trois jours de réflexions intenses, plusieurs thématiques ont été abordées par des personnalités tant de la Société civile que de la classe politique ainsi que des représentations diplomatiques. C'est le

cas de l'évêque-président de l'ECC, Mgr Marini Bodho, du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RDC, Maman Sidikou, du directeur de cabinet du président de la République, Néhémie Mwilanya, du président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Corneille Nangaa, du député national UNC, Jean-Baudouin Mayo, du professeur émérite Mushila Nyamankank et de Mgr Milenge. Qui ont respectivement axé leurs exposés sur « *L'origine, les causes, les conséquences et les pistes de solutions du phénomène Kamuina Nsapu* » ; « *L'équation Bundu dia Kongo ou Bundu dia Mayala* » ; « *L'absence de paix dans la plaine de la Ruzizi et au Haut Plateau d'Uvira* » ; « *La situation politique et sécuritaire en RDC, vue de la Monusco* » ; « *Le bilan de la 3<sup>ème</sup> République* » ; « *L'opposition congolaise hier, aujourd'hui et demain, les défis à relever* » ; « *L'approche pour une église à la fois évangélique et œcuménique dans un pays en conflit perpétuel* » ; « *Le rôle joué par l'ECC en rapport avec l'évolution politique en RDC* ». Ces matières qui font l'objet d'échanges intéressants.

# Le mariage précoce demeure une réalité en RDC malgré l'existence de la loi

Le mariage précoce et forcé des filles adolescentes existe dans plusieurs coins de la RDC. Cette situation est liée aux us et coutumes, à la pauvreté, au manque d'accès à l'éducation de qualité des filles et au manque d'information auprès de la communauté. Bien que la loi interdisant le mariage précoce et forcé soit promulguée, la réalité sur le terrain prouve le contraire. C'est ainsi que plusieurs associations féminines luttent contre ce fléau.

Selon la chargée de programme, du suivi-évaluation du programme Mariage précoce et forcé à l'ONG "Union chrétienne féminine de la RDC (UCF-RDC), Mme Jocelyne Lumana, « c'est au cours d'une récente enquête portant sur la problématique de mariage précoce en RDC : état des lieux et perspectives d'avenir réalisée par l'UCF-RDC et le Centre de recherche, de formation et d'appui aux initiatives du développement (CFAID). Cela, à la demande de notre siège mondial, Young Women's Christian Association (YWCA-World) en octobre 2015 ».

Elle argumente en ces termes : « *Il ressort de cette enquête menée aux deux sites d'enquête du Plateau des Bateke à Kinshasa et la ville de Mbuji-Mayi que, sur l'échantillon de 200 ménages des villages Mbwantaba et Kinzono ainsi que de 168 ménages des communes de Kanshi, Dibindi, Diulu, Muya et Bipemba, 178 ménages, soit 88,9%, déclarent avoir vécu*

*le mariage précoce et forcé, alors que 22 ménages, soit 11,1%, sont des témoins de ce phénomène aux villages Mbwantaba et Kinzono. Et 93,5% des hommes et femmes disent avoir vu et vécu le mariage précoce et forcé contre 6,5% qui n'ont pas constaté cette situation à Mbuji-Mayi* », constate Jocelyne Lumana.

Avant de poursuivre : « *Le mariage précoce est vécu, normalisé et accepté au sein de ces communautés et beaucoup de cas de mariages précoces et forcés ont été constatés dans le village Kinzono au Plateau des Bateke, à Kinshasa, et la commune de Bipemba à Mbuji-Mayi. Ce sont seulement ces sites qui constituent les lieux d'intervention à cause d'insuffisance de moyens financier, matériel et humain* ».

Mme Jocelyne Lumana fait remarquer que « *trois problèmes majeurs dégagés sont à la base de cette situation. Il s'agit du manque d'éducation de qualité pour les filles, d'accès à l'information sur leurs droits et d'accès difficile aux soins médicaux de qualité* ».

Pour elle, le programme Mariage précoce et forcé de l'ONG UCF-RDC intervient sur trois axes, à savoir l'accès à l'éducation au travers de la réinsertion scolaire des filles-mères, la sensibilisation au sein de la communauté et une formation au métier pour une automatisation. « *Trois filles à risque de mariage précoce ont été inscrites à l'Institut ca-*

*tholique Saint Fidèle et une fille mariée à l'âge de 15 ans, devenue veuve à 18 ans, inscrite actuellement à l'Institut Kinzono* », a fait savoir Mme Jocelyne Lumana. Elle a rappelé que tous les frais de scolarité sont pris en charge par le programme. Lequel, jusque-là, est dans sa phase expérimentale. Et pour lequel plus de 365 filles et femmes ont été déjà sensibilisées dans ces espaces sûrs – lieux créés par les organisateurs du programme pour faciliter la liberté d'expression des survivantes de mariage précoce et forcé ou de filles à risque. Au total, plus de 613 personnes ont été sensibilisées et 11 leaders communautaires ont signé des contrats sociaux qui consistent à amener les contractants à comprendre et soutenir l'initiative au sein de la communauté.

À noter aussi que 16 techniques d'animation sont mises en place pour amener les survivantes du mariage précoce et forcé ainsi que les filles à risque à recouvrer la confiance à la vie dans les deux sites choisis (Kinzono et Bipemba). YWCA-RDC, en dehors de ce programme de mariage précoce et forcé, exécute deux autres programmes, à savoir le programme d'Accompagnement psychothérapeutique et juridico-médical des survivantes de violences basées sur le genre à Kinshasa (PAPJMS) et le programme Jeunesse, santé, sexualité et sécurité (JSSS).

AIMÉ KABUYA (STAGIAIRE)

## Les étudiants de l'IFASIC satisfaits de leur stage au quotidien « Le Potentiel »

**Onze futurs journalistes ont vécu les réalités du journal modèle durant deux mois.**

**DONATIEN NGANDU MUPOMPA**

Onze étudiants en 3<sup>ème</sup> graduat de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASC) ont pris congé du quotidien « Le Potentiel » le mercredi 10 mai 2017. Cela, après deux mois de stage académique dans cet organe de presse.

En ce jour de séparation, une grande cérémonie a été organisée à la Rédaction. Et c'est le rédacteur en chef Amédée Mwarabu Kiboko, qui a pris la parole au nom du directeur de publication Faustin Kwediasala, empêché.

A cette occasion, il leur a déclaré : « Vous étiez très appliqués, et vous avez véritablement contribué à la rédaction de plusieurs papiers, des reportages comme des interviews. Cela a été vraiment un bon moment pour le journal "Le Potentiel" ».

Comme seul conseil, il leur a dit de continuer à s'appliquer, à diriger des papiers, tout en leur affirmant que la rédaction du quotidien « Le Potentiel » reste toujours disposée à publier leurs articles. Il les a exhortés à utiliser utilement les réseaux sociaux, notamment la page Facebook ou le



**Les étudiants de l'IFASIC avec leurs encadreurs le jour de la fin du stage.**

compte Twitter, qui font partie des systèmes des médias qu'il faut capitaliser.

Il a insisté à leur intention : « Chaque jour publiez des informations selon vos centres d'intérêt, que ce soit en politique, en économie, en sport ou des faits sociaux. Au bout d'un temps, une année ou deux ans, vous pouvez en faire votre bookpress que vous pouvez faire valoir pour trouver de l'emploi dans n'importe quel organe de presse ».

### LE TÉMOIGNAGE D'UN AÎNÉ SCIENTIFIQUE

Au nom de ses collègues, l'étu-

diant Emmanuel Luyatu a remercié toute l'équipe du journal « Le Potentiel » pour cette formation dont ils venaient d'être bénéficiaires pendant ce temps dans la presse écrite, laquelle presse est le socle du journalisme.

Il a souligné : « L'immensité du service que vous venez de nous rendre mérite à elle seule d'entrer dans l'histoire de notre vie. L'amour des étudiants est inné chez vous, former l'élite c'est votre art. Cela prouve à suffisance que vous êtes l'un des organes de presse qui ont pour souci majeur l'avenir radieux des vos ouailles pour ne pas parler des brebis ».

Il a fait remarquer à ce sujet que

malgré le pluralisme médiatique en République démocratique du Congo qui a favorisé l'entrée dans ce métier noble d'informer le public des personnels sans notion de journalisme, encore moins la maîtrise de l'éthique et la déontologie journalistique, le quotidien « Le Potentiel » a tenu la dragée haute pour rester dans les règles du vrai journalisme.

Il s'est souvenu d'un aîné scientifique qui leur a toujours répété : « Avant de pouvoir participer à mon cours de presse écrite, il est exigé à tout le monde sans exception aucune, de pouvoir acheter un journal. Et n'achetez aucun autre que Le Potentiel, car c'est le seul organe de presse qui exploite tous les genres journalistiques que j'ai enseignés ».

Il a fait remarquer que c'est ainsi qu'ils ont été assidus durant ce stage académique, sachant qu'ils avaient une énorme opportunité de prester au sein de cette rédaction de la belle plume d'une part, et surtout que le stage effectué les prépare à leur avenir professionnel.

Il a fini par dire : « A tout le personnel du journal « Le Potentiel », nous n'avons pas de discours arrangés, mais la joie qui inonde nos cœurs en ce moment nous empêche de trouver des mots aptes à vous prouver d'une manière palpable la gratitude que nous éprouvons à votre égard ».



## Avis d'Appel d'Offres

### 1. OBJET

Dans le cadre de ses opérations humanitaires en République Démocratique du Congo (RDC), la Représentation régionale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) lance, aux Entreprises et Sociétés de Services Financiers légalement constituées et autorisées à exercer en RDC, un appel d'offres ouvert pour :

\* **La fourniture de services de transfert et de décaissement d'argent pour l'UNHCR en République Démocratique du Congo (Réf. : AAO/RDC/01/2017-ma).**

### 2. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les Entreprises/Sociétés de Services Financiers intéressées par le présent appel d'offres sont priées d'aller sur le site web <https://bizcongo.cd/> pour le téléchargement gratuit du dossier d'Appel d'Offres ou de se présenter dans l'un des bureaux de l'UNHCR ci-dessous pour le retrait gratuit du dossier d'appel d'offres référence AAO/RDC/01/2017-ma.

#### \*A Kinshasa:

**Représentation Régionale de l'UNHCR à Kinshasa  
6729 Avenue de l'OUA, C/Ngaliema  
Kinshasa**

#### \* A Goma :

**Sous Délégation de l'UNHCR à Goma  
27, Avenue du Golf, Katindo Gauche  
Goma, Nord-Kivu**

#### \*A Bukavu:

**Bureau de l'UNHCR à Bukavu  
317, Avenue P.E Lumumba, quartier Nguba  
Bukavu, Sud-Kivu**

#### \* A Aru:

**Bureau de l'UNHCR à Aru  
Avenue de l'OUA, quartier ESSEFE  
Aru, Ituri**

#### \* A Kalemie:

**Sous Délégation de l'UNHCR à Kalemie  
75, Avenue de la Paix  
Kalemie, Tanganyika**

#### \* A Gbadolite :

**Sous Délégation de l'UNHCR à Gbadolite  
18, Avenue SAFRICAS, quartier LITHE  
Gbadolite, Nord-Ubangi**

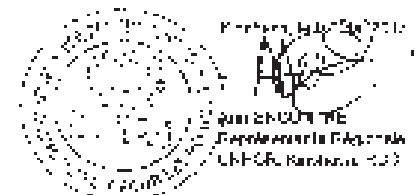
### 3. SOUMISSION DES OFFRES

**Les Offres Technique et Financière doivent être soumises au plus le Jeudi, 08 Juin 2017 à 14 :00 heure de Kinshasa et envoyées uniquement par voie électronique aux adresses suivantes :**

\* Pour les Offres Techniques: CODKITOF@unhcr.org

\* Pour les Offres Financières: CODKIFOF@unhcr.org

Veillez noter que la politique de gestion des courriers électroniques de l'UNHCR ne permet pas la réception des courriers dépassant la taille de 5Mb. En cas de besoin, vous pourriez envoyer votre offre en plusieurs courriers en prenant soin de marquer en objet, en plus de la référence AAO/RDC/01/2017-ma, le numéro et nombre de courrier envoyé (exemple. 1/n. 2/n, ... , n/n).





## Goma : célébration de la journée mondiale du Rastafari

La journée mondiale du Rastafari, le 11 mai, à Goma au Nord-Kivu, en mémoire du roi de Reggae, Bob Marley, n'est pas passée inaperçue. En plus d'une caravane motorisée, les membres du Mouvement Rastafari ont réfléchi, jeudi dans ville de Goma, sur la paix, l'unité et l'amour : trois valeurs cardinales de ce mouvement, rapporte l'ACP. Pour le président des Rastas de Goma, Nalukoma Ladislas, la paix, la liberté et l'amour, toujours prônés par les disciples de Bob Marley, constituent une grande nécessité pour le Nord-Kivu, singulièrement, et la RDC, en général. Il en a profité pour rappeler le caractère pacifique du Rasta, une occasion pour lui de recommander cette valeur aux Congolaises et Congolais. Une caravane motorisée partie du rond-point Tshukudu, sur le boulevard Kanyamuhanga avec comme chute le rond-point du Golf où est érigé un monument symbolisant l'unité. Ladys Nalukoma a remercié les membres de la structure qu'il préside pour leur mobilisation en vue de donner un cachet spécial à cette journée qui a chuté par le partage d'un verre à la place « Village Himbi » situé au quartier Katindo dans la commune de Goma.

## Beni : la prison de Kagbaya à désengorger

La coordination de la Société civile de Beni au Nord-Kivu a alerté les autorités sur la nécessité du désengorgement de la prison centrale de Kagbaya. Cela au vu du nombre élevé de pensionnaires, par rapport à la capacité d'accueil, actuellement détenus dans cette maison de correction, a appris l'ACP du président de cette structure citoyenne, M. Gilbert Kambale. Il a indiqué que la menace d'évasions forcées des détenus par les miliciens Mai-Mai est bien réelle. Ces hors-la-loi menacent de venir relaxer les leurs, faits captifs par les forces régulières. L'occupation mixte de la prison par des détenus civils et militaires serait à la base des empoignades d'une rare violence. Une raison pour la Société civile d'appeler les autorités à faire en sorte que les deux camps soient séparés pour éviter le pire. Le président Gilbert Kambale en appelle à la prise des mesures rapidement car chaque évasion accentue le banditisme dans la ville. Pour lui, la solution serait la réhabilitation et la sécurisation de la prison de Vuhovi, à une soixantaine de km au Sud-est de la ville de Beni. Cette prison aiderait à désengorger celle de Kagbaya et permettrait à ce que les détenus soient utilisés dans des travaux de champs et ainsi cesser d'être gardés en toute oisiveté pour peser sur la communauté et l'État.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Bas-Uélé : l'épidémie à virus Ebola déclarée à Likati

**Dans un message publié jeudi, le ministre de la Santé publique indique que, depuis le 22 avril dernier, neuf cas de fièvre hémorragique dont deux décès ont été notifiés à Likati dans la province du Bas-Uélé.**

Dans un communiqué publié vendredi 12 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique avoir été informée par le ministre de la Santé publique de la RDC, Dr Oly Ilunga Kalenga, de la « survenue d'une épidémie de la maladie à virus Ebola » dans la zone de santé de Likati, dans la province du Bas-Uélé.

« Des cinq échantillons de sang prélevés chez les cas suspects et analysés à l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), un s'est révélé positif au virus Ebola, sérotype Zaïre par RT-PCR », a indiqué le ministre de la Santé publique dans une correspondance adressée au représentant de l'OMS en RDC.

Dans un message publié jeudi, le ministre de la Santé publique indique que depuis le 22 avril 2017, neuf cas de fièvre hémorragique dont deux décès ont été notifiés à Likati.

« Notre pays doit faire face à l'épidémie de la maladie à virus Ebola qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale », note Dr Oly Ilunga.

Il assure, sans en dire davantage, que le ministère de la Santé publique « vient de prendre toutes les dispositions utiles pour riposter promptement et efficacement à cette nouvelle épidémie de la maladie à virus Ebola ».

Selon l'OMS, le ministre congolais a sollicité son « appui » pour « ren-

forcer la riposte à cette épidémie ».

L'agence onusienne dit travailler « en étroite collaboration avec toutes les autorités tant nationales que provinciales, ainsi qu'avec l'appui du Bureau régional (AFRO), du siège (Genève) et de tous les autres partenaires pour faciliter le déploiement des matériels de protection et du personnel sur le terrain afin de renforcer la surveillance épidémiologique et contrôler très rapidement l'épidémie ».

En mars 2017, quarante experts venus de huit pays d'Afrique de l'Ouest ont réfléchi à Kinshasa sur le système de surveillance de la fièvre hémorragique d'Ebola. Parmi eux, des médecins, psychologues, laborantins et juristes. D'après le directeur du Programme de lutte contre la maladie, le Dr Benoît Kebela, cet atelier faisait suite à une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé sur l'amélioration de la riposte contre Ebola dans la région.

### UN VACCIN DÉJÀ DÉCOUVERT

Des employés de l'OMS s'apprêtant à entrer dans l'hôpital de Kagadi dans le district de Kibale où une épidémie d'Ebola s'est déclarée récemment (Photo AFP)

Fin juillet 2015, rappelle-t-on, l'Organisation mondiale de la santé avait annoncé, dans un communiqué, la découverte du vaccin dénommé « VSV-EBOV » contre l'épidémie d'Ebola. Un vaccin expérimental testé en Guinée sur plus de 4 000 personnes s'est révélé à 100% efficace.

La directrice générale de l'OMS, Margaret Chan, avait qualifié cette

découverte d'une « avancée très prometteuse » dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola. « Un vaccin efficace sera une arme supplémentaire très importante dans la lutte contre Ebola », avait-elle mentionné dans ce communiqué.

Le vaccin VSV-EBOV - développé par l'Agence de la santé publique du Canada et dont la licence est détenue par les laboratoires américains NewLink Genetics et Merck - s'est révélé à 100% efficace, selon une étude publiée dans la revue médicale britannique The Lancet. « C'est une grande nouvelle et l'événement médical le plus prometteur jusqu'à présent dans la lutte en cours pour stopper Ebola », avait commenté le virologue britannique Benjamin Neumann.

Partie du Sud de la Guinée, l'actuelle flambée d'Ebola en Afrique de l'Ouest était la plus grave depuis l'identification du virus en Afrique centrale, en 1976, avec 27 748 cas recensés.

La communauté internationale s'était massivement mobilisée, depuis 2014, pour tenter de trouver des traitements et des vaccins jusque-là inexistantes afin de venir à bout du virus Ebola.

Le vaccin VSV-EBOV avait ainsi pu être testé sur le terrain en Guinée en moins d'un an -, alors qu'il faut généralement près de dix ans pour qu'un vaccin arrive à ce stade de développement, soulignent plusieurs experts.

Le bilan de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest avait approché les 10 000 cas pour près de 4 900 morts, avait rapporté l'AFP.

RO/LP

## Kinshasa : les travaux de réhabilitation de l'avenue By Pass reprennent ce lundi 15 mai

FLORENT N'LUNDA N'SILU

L'Agence congolaise des grands travaux (ACGT) reprend ce lundi 15 mai les travaux de réhabilitation de l'avenue By Pass qui longe les communes de Lemba, Matete, Ngaba et Mont-Ngafula.

Outre la réhabilitation, les travaux consisteront en l'élargissement de cette importante artère où la circulation est dense pendant la journée. Elle est empruntée par des véhicules de tout tonnage, de petit comme de grand, à l'instar de véhicules commis au transport des marchandises qui font la navette entre la ville de Kinshasa et la province du Kongo Central et vice-versa.

A certaines heures de la journée, on enregistre depuis quelque temps des embouteillages à la suite de l'accroissement du nombre de véhicules sur l'avenue By Pass, mais surtout de son exigüité. Voilà qui explique la décision de l'élargir pour permettre une circulation fluide des véhi-



cules. Mais cela n'est pas sans poser le problème d'expropriation de certaines parcelles construites le long de cette artère. Car qui dit expropriation, dit indemnisation des propriétaires de parcelles expropriées. Le gouvernement y a pensé. Seules quelques parcelles construites le long de l'avenue sont concernées par l'expropriation, compte tenu de maigres ressources financières en possession de l'Exécutif national. Elles vont du tronçon compris entre le rond point Ngaba

et le quartier Salongo.

« Certains propriétaires de maisons expropriées ont déjà été indemnisés tandis que d'autres le seront après », a révélé le directeur général de l'Agence congolaise des grands travaux. Cela va, à coup sûr, permettre à cette agence de débiter, ce lundi 15 mai et cela sans problème, les travaux de réhabilitation et d'élargissement de l'avenue By Pass. Les travaux pourraient prendre fin entre février et mars 2018.

## La déréglementation est-elle responsable de la crise ?

**Selon le récit de plus en plus populaire à Washington, le démantèlement du système de réglementation depuis plusieurs décennies a permis et encouragé Wall Street à l'excès, aboutissant à la crise financière actuelle. S'il n'est pas critiqué, ce récit formera vraisemblablement le fondement de toutes les mesures de réforme financière. Et si ces mesures sont bâties sur une base erronée, les futures crises financières seront plus fréquentes et plus graves.**

Bien que ce sont la qualité et la nature de la réglementation qui doivent être au centre de tout débat concernant le rôle de réglementation dans la crise financière, on peut obtenir une mesure directe de la réglementation par la taille des budgets ainsi que par les niveaux d'effectifs des organismes de réglementation financière. Dans une étude du Mercatus Center, Véronique de Rugy et Melinda Warren ont conclu que les dépenses pour la réglementation bancaire et financière sont passées de 190 millions de dollars seulement en 1960 à 1,9 milliard de dollars en 2000, et à plus de 2,3 milliards de dollars en 2008 (en dollars constants de 2000). Si l'on se concentre spécifiquement sur la Securities and Exchange Commission (SEC), l'agence au cœur de la réglementation de Wall Street, les dépenses budgétaires sous le mandat du président George W. Bush ont augmenté en termes réels de plus de 76 pour cent, passant de 357 millions de dollars à 629 millions de dollars (dollars de 2000).

Toutefois, les crédits budgétaires à eux seuls ne se traduisent pas toujours par davantage de gendarmes sur le terrain ; tous ces dollars supplémentaires auraient pu être consacrés à la construction extravagante du nouveau siège social de la SEC. Cependant, la plupart de l'accroissement du budget de la SEC a été affecté en personnel supplémentaire : l'agence comptait 2841 employés en équivalent temps plein en 2000, 3.568 en 2008 ; soit une augmentation de 26 pour cent en 8 ans. Le niveau d'effectifs de la SEC en 2008 est par exemple plus de huit fois celui de la Consumer Product Safety Commission, qui passe en revue des milliers de produits de consommation par an. Les chiffres comparables pour les organismes de réglementation bancaire exhibent une légère baisse : de 13310 en 2000 à 12190 en 2008, bien que cela s'explique par les réductions d'effectifs dans les Federal Reserve Banks régionales, en raison de modifications dans leurs activités de compensation des chèques (effectuée désormais essentiellement de manière électronique) et à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), alors que leur service hébergeant les analystes travaillant sur les faillites bancaires des années 1990 a depuis été démantelé. D'autres agences bancaires de réglementation, telles que le Comptroller of the Currency, qui supervise les banques nationales comme Citibank, ont connu une augmenta-

tion significative de leurs effectifs entre 2000 et 2008.

Une autre mesure de la réglementation est le nombre absolu de règles édictées par un ministère ou organisme. Le régulateur financier principal, le Département du Trésor, qui inclut à la fois l'Office of the Comptroller of the Currency et l'Office of Thrift Supervision, a vu sa moyenne annuelle de nouvelles règles proposées passer d'environ 400 dans les années 1990 à plus de 500 dans les années 2000. Durant les années 1990 et 2000, la SEC a émis environ 74 règles par an. Même si on laisse de côté le fait de savoir si les organismes de réglementation des banques et des titres faisaient leur travail de manière « agressive » ou pas, une chose est claire : ces dernières années ont témoigné d'un nombre croissant d'organismes de réglementation exerçant une surveillance ainsi que d'un nombre croissant de réglementations.

### LA LOI GRAMM-LEACH-BLILEY

Au cœur de toutes les affirmations selon lesquelles la déréglementation a entraîné la crise, on trouve le Gramm-Leach-Bliley Act. Le noyau dur de la loi Gramm-Leach-Bliley est une abrogation du Glass-Steagall Act, loi qui datait de l'époque du New Deal et qui interdisait de mélanger la banque d'investissement et la banque commerciale. Les banques d'investissement assistent les entreprises et les États pour la souscription, le marketing, et de conseil sur la dette et les capitaux. Elles réalisent souvent des opérations importantes de trading, achetant et vendant des titres financiers à la fois au nom de leurs clients et pour leur propre compte. Les banques commerciales acceptent les dépôts assurés et accordent des prêts aux ménages et aux entreprises. La critique de la déréglementation suggère qu'une fois que le Congrès a ouvert la voie pour la fusion des banques d'investissement et des banques commerciales, les banques d'investissement ont été incitées à prendre davantage de risques, tout en réduisant leurs capitaux propres. Mais il y a des questions sur l'effet que cette loi a eu sur les marchés financiers et sur le fait de savoir si elle a eu une quelconque influence sur la crise financière actuelle. Même avant d'être adoptée, les banques d'investissement étaient déjà autorisées à commercer et à détenir les actifs financiers au centre de la crise financière : les titres basés sur des prêts hypothécaires, les produits dérivés, les Credit Default Swaps (CDS), les Collateral Debt Obligations (CDO). Les banques d'investissement se sont tournées vers la détention de portefeuilles de trading substantiels du fait de l'augmentation de leur capital de base, et cela parce que la plupart des banques d'investissement ont ouvert leur capital au public ce qui était permis par la loi Glass-Steagall.

Deuxièmement, très peu de sociétés financières de type holdings ont décidé de combiner les activités d'investissement et les activités de banque commerciale. Les deux banques d'investissement dont la dérout-

symbolise la crise financière, Bear Stearns et Lehman Brothers, n'étaient affiliées à aucune institution de dépôt. Au contraire, si Bear Stearns ou Lehman Brothers avait eu une source importante de dépôts assurés, elles auraient probablement survécu à leurs problèmes de liquidité de court terme. Comme l'ancien président américain Bill Clinton l'a déclaré dans Business Week en 2008, « je n'ai pas constaté que la signature de ce projet de loi ait eu quoi que ce soit à voir avec la crise actuelle. En effet, l'une des choses qui a aidé à stabiliser la situation actuelle est le rachat de Merrill Lynch par Bank of America, qui s'est fait beaucoup plus en douceur que si ce projet de loi n'avait pas été signé. »

La loi Gramm-Leach-Bliley a été présentée à la fois par ses partisans et ses détracteurs comme une révolution dans les services financiers. Toutefois, la loi elle-même a peu d'impact sur les activités de trading des banques d'investissement. Les activités hors-bilan de Bear Stearns et Lehman étaient autorisées avant l'adoption de la loi.

Par ailleurs, ces activités de trading n'ont porté préjudice à aucune banque commerciale affiliée, puisque que Bear Stearns et Lehman n'avaient pas de banques commerciales affiliées. En outre, ces grandes banques qui combinent des activités d'investissement et des activités commerciales ont traversé la crise en meilleure santé que les autres.

### LA SEC A-T-ELLE DÉRÉGLEMENTÉ LES BANQUES D'INVESTISSEMENT ?

L'une des « déréglementations » revendiquées, résultant d'un mélange des activités d'investissement et commerciales, a été l'augmentation du ratio d'endettement des banques d'investissement permise par la SEC. Après que de nombreuses banques d'investissement sont devenues des holdings financières, les autorités européennes de réglementation ont tenté de soumettre les succursales européennes de ces sociétés à la réglementation du capital dictée par Bâle II, une série de recommandations sur la réglementation bancaire du capital élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui est une organisation de réglementation bancaire internationale. Afin de protéger son territoire des régulateurs européens, la SEC a mis en place un plan similaire en 2004.

Toutefois la réduction par la SEC des ratios de capital des banques d'investissement n'était pas simplement un changement dans les règles existantes. La SEC a interprété la règle comme une expansion de son mandat traditionnel au-delà de la protection des investisseurs, vers une surveillance complète des activités des banques d'investissement. L'utilisation volontaire des règles de Bâle sur le capital a été considéré comme une petite partie seulement d'un système de réglementation plus élaboré, comme l'a exprimé John Heine, porte-parole de la SEC : « Les règles de 2004 de la Commission ont intensifié la surveillance des marchés des titres,

parce qu'avant leur adoption il n'y avait pas de supervision réglementaire formelle, pas d'exigences de liquidité, et aucune exigence de capital pour les holdings bancaires d'investissement. » Ces exigences accrues ont conféré à la SEC des responsabilités plus larges en termes de surveillance prudentielle des banques d'investissement et de leurs sociétés holding.

### LA DIABOLISATION DES PRODUITS DÉRIVÉS

Après la loi Gramm-Leach-Bliley, l'argument le plus fréquemment utilisé pour accuser la déréglementation est que tant le Congrès que les autorités de réglementation ont ignoré les divers avertissements sur les risques des produits dérivés, notamment les CDS, et ont choisi de ne pas imposer la réglementation nécessaire. En 2003, Warren Buffett appelait les produits dérivés « des armes de destruction financière massive », et avertissait que la concentration des risques attachés aux produits dérivés entre les mains de quelques négociants posait « de graves problèmes systémiques ». Buffett n'a pas été le seul à demander une réglementation accrue des produits dérivés. Mais cette réglementation supplémentaire des produits dérivés aurait-elle empêché la crise financière ? Lors de sa présidence de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), Brooksley Born a publié un document de réflexion décrivant comment la CFTC devrait aborder la réglementation des produits dérivés. Ses suggestions ont été vertement critiquées par les membres de l'administration Clinton, notamment Robert Rubin et Larry Summers, et par les principaux membres des comités de surveillance de la CFTC du Capitole.

Au premier rang des suggestions de Born, on trouve l'exigence que les produits dérivés soient négociés sur un marché boursier réglementé par une contrepartie centrale, un projet aujourd'hui mis en avant par le secrétaire du Trésor Timothy Geithner.

Actuellement, la plupart des produits dérivés sont échangés sous forme de contrats individuels entre deux parties, chacune étant une contrepartie de l'autre, et chaque partie assumant le risque que l'autre pourrait être incapable de remplir ses obligations en vertu du contrat. Une contrepartie centrale se situerait entre les deux parties au contrat sur des produits dérivés, ce qui garantit l'exécution de chaque partie. Les partisans de cette approche soutiennent qu'une contrepartie centrale aurait permis d'éviter la concentration du risque des produits dérivés au sein de quelques entités, comme AIG, et aurait empêché le risque systémique découlant des liens d'AIG avec ses différentes contreparties.

Mais le défaut le plus fondamental d'avoir une contrepartie centralisée est qu'elle ne réduit pas le risque du tout, elle ne fait que l'agréger. Elle augmente aussi la probabilité d'un sauvetage avec l'argent du contribua-

(Suite en page 11)

# La déréglementation est-elle responsable de la crise ?

(Suite de la page 10)

ble, puisque l'État est plus susceptible d'intervenir et de soutenir une chambre de compensation centralisée que de sauver des entreprises privées. Dans le cas d'AIG, le vice-président de la Réserve fédérale Donald Kohn a déclaré au Comité sénatorial américain des banques que le risque pour les contreparties des produits dérivés d'AIG n'avait rien à voir avec la décision de la Fed de renflouer AIG et que toutes ses contreparties auraient pu résister à une défaillance d'AIG.

Le but d'une chambre de compensation centralisée est de permettre aux utilisateurs de produits dérivés de séparer le risque du contrat dérivé du risque de défaillance de l'émetteur de ce contrat dans les cas où l'émetteur est incapable de respecter ses obligations. Un tel arrangement augmenterait en fait la demande et l'utilisation de produits dérivés. Les partisans d'une réglementation accrue des produits dérivés omettent aussi le fait qu'une grande partie de l'utilisation des produits dérivés par les banques est le résultat direct de la réglementation, plutôt que de son absence. Dans la mesure où les produits dérivés tels que les CDS permettent de réduire le risque attaché aux prêts ou titres détenus par les banques, les règles de Bâle permettent aux banques de réduire le capital nécessaire à la détention de tels prêts.

L'une des propositions de Born était d'imposer des exigences de fonds propres aux utilisateurs de produits dérivés. Ceci ignore le fait que les contreparties exigent déjà le dépôt d'une caution pour l'utilisation de produits dérivés. En fait, ce n'est pas l'échec de la position de ses produits dérivés qui ont conduit à l'effondrement d'AIG, mais une augmentation des appels à une plus grande garantie par ses contreparties. Les produits dérivés ne créent pas de pertes, ils les transfèrent simplement, car pour chaque perte sur une position d'instrument dérivé il y a un gain correspondant de l'autre côté ; les pertes et les gains se compensent toujours. La valeur des produits dérivés réside dans le fait qu'ils permettent la séparation de divers risques et le transfert de ces risques aux parties les plus aptes à les supporter. Transférer ce risque à une contrepartie centralisée avec des exigences de fonds propres n'aurait probablement pas été plus efficace que ne l'était le fait d'agréger la majeure partie des risques sur nos marchés de prêts hypothécaires dans les bilans de Fannie Mae et Freddie Mac. La réglementation ne sera jamais un substitut à l'un des préceptes fondamentaux de la finance: la diversification.

## LES AGENCES DE NOTATION

Lorsque des exemples supposés de déréglementation ne peuvent être trouvés, les partisans d'une réglementation accrue se replient souvent sur l'affirmation selon laquelle l'échec des autorités à imposer de nouvelles réglementations est la preuve du préjudice causé par la déréglementation. Le statut des agen-

ces de notation sur nos marchés financiers est souvent présenté comme un exemple de ce type. Les agences de notation peuvent potentiellement servir de contrôleur indépendant du comportement des entreprises. Qu'elles aient souvent échoué dans ce rôle est généralement reconnu; le vrai débat est plutôt de savoir « pourquoi elles ont échouées. Les partisans d'une réglementation accrue soutiennent que puisque les agences de notation sont rémunérées par les émetteurs de titres, leur véritable intérêt est de veiller à satisfaire leurs clients en leur fournissant les notes les plus élevées possible. En outre, ils prétendent que les agences de notation ont utilisé leur protection juridique de « free speech » (libre parole) pour éviter toute responsabilité légale ou de contrôle réglementaire quant au contenu de leurs notes.

La réglementation moderne des agences de notation a commencé avec la révision par la SEC de ses règles sur le capital s'appliquant aux courtiers en 1973. En vertu des règles du capital de la SEC, une maison de courtage doit réduire la valeur des titres à risque ou spéculatifs sur son bilan pour tenir compte du niveau de risque. En définissant le risque des titres détenus, la SEC a lié la mesure du risque à la notation de crédit du titre détenu, les titres non notés étant considérés comme les plus risqués. Les autorités de réglementation de la banque ont plus tard étendu cette pratique de sous-traitance de leur supervision du risque des banques commerciales aux agences de notation en vertu de l'application des normes de fonds propres de Bâle. La SEC, en élaborant ses règles sur le capital, s'est inquiété que, en permettant à des agences de notation externe définir le risque, certaines agences de notation seraient tentées tout simplement de vendre des notes favorables, quel que soit le risque véritable. Pour résoudre ce risque perçu, la SEC a décidé que seules les Organisations nationalement reconnues de notation statistique (Nationally Recognized Statistical Rating Organizations, NRSRO) auraient leurs notations reconnues par la SEC et utilisées pour la conformité aux exigences de capital réglementaire. En définissant les qualifications d'une NRSRO, la SEC a délibérément exclu les nouveaux entrants et adoubi les entreprises existantes, telles que Moody's et Standard and Poor's.

En essayant de résoudre un problème imaginaire, une prétendue course vers le bas, la SEC a réussi à créer un problème réel, un oligopole accrédité dans le secteur des notations. Une des conséquences de cet oligopole est qu'au début des années 1970, les agences de notation s'écartèrent de leurs pratiques historiques de marketing et de vente de notes à des investisseurs, pour se diriger vers la vente des notes aux émetteurs de dette.

Disposant alors d'une clientèle captive (les émetteurs de dette), les agences de notation ont rapidement adapté leur business model à cette

nouvelle réalité. Si la SEC s'en était tenu là, les dégâts auraient déjà été assez grands. Durant les années 1980 et 1990, la SEC a toujours plus ancré le contrôle du marché par les agences de notation reconnues. Par exemple, dans les années 1980, la SEC limitait la souscription des fonds de marché monétaires aux titres qui étaient « investment grade », tels que définis par les NRSRO. Cette exigence a été étendue au papier commercial. Les autorités bancaires et les commissaires contrôleurs des assurances rattachés aux États de l'assurance ont suivi en fondant leurs réglementations de sécurité et de fiabilité sur l'utilisation de titres approuvés par les NRSRO. Le conflit d'intérêt entre les évaluateurs et les émetteurs n'est pas le résultat de l'absence de réglementation, mais la conséquence directe et prévisible de la réglementation. La solution à ce problème consiste à supprimer les privilèges des NRSRO et de rétablir la concurrence sur le marché.

## PRÊTS PRÉDATEURS OU EMPRUNTS PRÉDATEURS?

Comme une grande partie des pertes dans la crise financière ont été concentrés sur le marché hypothécaire, et en particulier sur les titres subprimes, les partisans d'une réglementation accrue ont fait valoir que la crise financière aurait pu être évitée si les autorités fédérales de réglementation avaient éliminé les pratiques prédatrices de prêt hypothécaire. Un tel argument ne tient pas compte du fait que la grande majorité des prêts hypothécaires défaillants pouvaient concerner des spéculateurs ou s'expliquer par les raisons traditionnelles qui entraînent le défaut de paiement sur des crédits : perte d'emploi, dépenses de santé, ou divorce. La caractéristique du crédit hypothécaire la plus étroitement associée à la défaillance est le ratio des capitaux propres de l'emprunteur. Plutôt que d'aider à renforcer les normes de souscription, le gouvernement fédéral a mené la charge pour les réduire. Au fil des ans, la Federal Housing Administration a réduit ses exigences en termes d'apport personnel : alors qu'il était de 20 pour cent dans les années 1930, aujourd'hui l'on peut obtenir un prêt de la FHA avec seulement 3,5 pour cent.

L'argument des prêts prédateurs consiste à dire que les emprunteurs ont été attirés vers des prêts intenable, souvent en raison de taux « teaser » faibles (« taux aguicheurs »), qui ont été défaillant en masse, provoquant des baisses de valeur des maisons, ce qui conduit à une baisse globale du marché du logement. Pour que cet argument tienne, l'augmentation du taux de foreclosures (maison rendue ou saisie en cas de défaut de paiement du prêt hypothécaire) aurait dû précéder la baisse des prix des logements. En fait, c'est le contraire qui s'est produit, avec le taux national d'appréciation des prix des logements qui a atteint un sommet au deuxième trimestre de 2005 et le niveau absolu des prix qui a atteint un sommet au deuxième trimes-

tre de 2007; l'augmentation spectaculaire des nouvelles foreclosures n'a pas été atteint avant le deuxième trimestre de 2007. Alors qu'une influence réciproque entre les prix et les foreclosures doit être prévu, les preuves empiriques confirment la thèse que les déclin initiaux dans l'appréciation des prix et, plus tard, les baisses absolues des prix ont entraîné une augmentation des foreclosures, et non pas que des prêts non viables auraient conduit aux baisses de prix. Normalement, on s'attendrait à ce que les investisseurs finaux dans des titres basés sur des crédits hypothécaires imposent une discipline de marché aux prêteurs, en assurant que les pertes restent conformes aux anticipations. La discipline de marché a commencé à imploser en 2005 lorsque Fannie Mae et Freddie Mac sont devenus le plus grand acheteur unique des titres subprime. Au plus haut du marché, Fannie et Freddie ont acheté plus de 40 pour cent des titres subprime. Ce sont également ces millésimes qui ont connu les pires performances ; les prêts subprime d'avant 2005 se conformant très largement aux anticipations. Fannie et Freddie entrant sur ce marché en force ont considérablement augmenté la demande pour les titres subprime, et comme ils seraient finalement en mesure de répercuter leurs pertes sur le contribuable, ils n'étaient guère incités à surveiller efficacement la qualité de la souscription.

## CONCLUSION

Les dernières décennies ont connu une expansion significative du personnel des autorités de réglementation financières et de leurs règlements, contrairement à la croyance largement répandue que notre réglementation des marchés financiers aurait reculé. Alors que de nombreux régulateurs ont pu être myopes et trop confiants dans leurs propres capacités à éviter un effondrement à nos marchés financiers, cette débâcle est celle de la réglementation, et pas de la déréglementation. Quand on gratte sous la surface de l'argument de la « déréglementation », il devient évident que les suspects habituels, comme la loi Gramm-Leach-Bliley, n'ont pas causé la crise actuelle et que le refus prétendu des autorités de réglementation de s'occuper des produits dérivés et des crédits « prédateurs » aurait eu peu d'impact sur le déroulement réel des événements, car ces questions n'étaient pas au cœur de la crise. Pour expliquer la crise financière, et éviter la prochaine, nous devrions nous tourner vers l'échec de la réglementation, et pas vers une déréglementation mythique.

**MARK CALABRIA EST ANALYSTE AU CATO INSTITUTE À WASHINGTON DC, ET Y DIRIGE LA SECTION D'ANALYSE DES RÉGLEMENTATIONS FINANCIÈRES.**

**CETTE ÉTUDE EST UNE TRADUCTION DE «(DID) DEREGULATION) CAUSE) THE) FINANCIAL) CRISIS?) ») CATO) POLICY) REPORT,) JULY/AUGUST) 2009.) HTTP://WWW.CATO.ORG/PUBS/POLICY\_REPORT/V31N4/CPR31N4\_1.PDF)**

## Centrafrique : 37 morts et 110 blessés dans des violences à Alindao

**Les informations en provenance de la Centrafrique font état de 37 morts et 110 blessés dans des violences perpétrées durant trois jours à Alindao.**

« Ces violences ont duré trois jours mais nous n'avons pas pu sillonner [tous] les quartiers à cause de la présence d'hommes armés qui nous menaçaient », a précisé un volontaire de la Croix-rouge le jeudi 11 mai. Avant d'ajouter : « Nous nous sommes rendus dans trois quartiers d'Alindao, où nous avons ramassé 37 corps ce [jeudi] matin. Il y a en ce moment 110 blessés ».

D'après un prêtre officiant dans la ville, ces « violences sont perpétrées par des miliciens d'Ali Darass » dont « la majorité par armes blanches ». Selon lui, Ali Darass, chef de la milice de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) était à Alindao lundi 8 mai, quand les premiers « crépitements » ont été entendus. « Il était en déplacement dans la ville pour mettre en garde d'une éventuelle présence d'anti-Balaka dans la localité », assure le religieux.

En fin de matinée, des tirs à l'arme lourde et légère auraient été entendus pendant plusieurs heures. « On ignorait qui affrontait qui. J'étais avec l'évêque et un autre prêtre pour

rencontrer Ali Darass. Après la réunion, qui s'est bien déroulée, le retour a été compliqué par la présence de milices musulmanes dans les rues. Des jeunes armés de machettes voulaient nous tuer, les éléments d'Ali Darass se sont interposés », relate le prêtre à Jeune Afrique.

### 3 000 PERSONNES ONT FUI LES VIOLENCES

« Ce qui s'est passé est atroce. Certaines personnes ont été brûlées vives dans leurs maisons. Quelques unes ont eu la chance de s'en sortir par miracle », confie-t-il.

Depuis lundi, plusieurs centaines de civils, 3 000 selon des humanitaires, seraient venus chercher refuge auprès de l'église catholique. Le prêtre confirme. « Ces personnes cherchent un lieu sûr, mais des casques bleus portugais sont là depuis lundi soir pour tenter de calmer les tensions ».

Jeudi 11 mai, des négociations ont eu lieu entre Ali Darass, la mission catholique, la communauté musulmane et une association des victimes en présence de la Minusca afin de trouver une issue à la crise.

### UN LOURD TRIBUT DANS L'ATTAQUE DU CONVOI DE LA MINUSCA

Par ailleurs, il sied de rappeler que les soldats marocains sont massivement déployés dans l'Est de la Centrafrique. Ils sont régulièrement pris sous le feu, dans des embuscades parfois mortelles telles celle de lundi. Suite à cette attaque, un Casque bleu marocain est porté disparu. Un convoi de la Minusca, la mission onusienne en Centrafrique a été attaqué près de Bangassou, dans l'Est de Bangui, la capitale, lundi 8 mai. Bilan humain : quatre Casques bleus tués, huit blessés, parmi lesquels sept Marocains. Un soldat marocain a disparu. Il demeurerait introuvable ce mercredi malgré le survol de la zone de l'attaque par des hélicoptères. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière contre la Minusca depuis sa création en avril 2014.

Ce n'est pas la première fois que des Marocains se retrouvent en première ligne en Centrafrique, depuis l'arrivée à Bangui d'un premier contingent de 250 bérets bleus fournis par le royaume fin 2013. Aujourd'hui, environ 750 Casques bleus marocains sont déployés sur le terrain, surtout dans l'est du pays, selon les chiffres de la Minusca. En avril 2016, dans la région d'Obo à l'est du pays, disparaissait en effet un caporal marocain, touché par un tir provenant d'une foule qui voulait monter à l'assaut

d'éléments de l'Armée de résistance du seigneur (LRA, groupe terroriste ougandais), traquée par la communauté internationale. En janvier 2017, deux soldats marocains tombaient au combat, toujours dans la région d'Obo, un des sanctuaires de la LRA.

### DES VICTIMES ÂGÉES DE 20 À 35 ANS

Le danger auquel font face les soldats marocains, c'est la multiplication des groupes armés et des milices d'autodéfense, dont certaines attaquent régulièrement les convois onusiens avant de disparaître dans la brousse. Les victimes marocaines de ces agressions ont le plus souvent entre vingt et trente-cinq ans. Si les combats impliquant la LRA causent de lourds dommages dans les rangs de la Minusca, l'attaque du 8 mai semble être l'œuvre d'anciens miliciens anti-balakas, majoritairement chrétiens et animistes à en croire les déclarations de la Minusca. Les Marocains sont nombreux à participer à des opérations de maintien de la paix sur le continent. Ils étaient environ 700 engagés aux côtés de l'Onuci, en Côte d'Ivoire, dont les contingents ont quitté le pays en février 2017 et sont quelques 800 dans les rangs de la Monusco, en RDC.

J.A./LP

## Zimbabwe : un mariage politique de raison pour battre Robert Mugabe

Il est la figure de l'opposition et elle une ex-proche de Robert Mugabe en rupture de ban. Malgré leurs différences, Morgan Tsvangirai et Joice Mujuru ont contracté un improbable mariage politique avec l'ambition de faire tomber l'immuable président. « Ce grand rapprochement au sein d'une même force démocratique va donner de la confiance à notre peuple. Les discussions se passent très bien », assure à l'AFP Mme Mujuru dans le jardin de sa grande maison de la banlieue chic d'Harare.

Cette alliance s'est fixée pour objectif de défier l'an prochain dans les urnes le président Mugabe, qui entend bien prolonger son règne sans partage de trente-sept ans.

Malgré ses 93 ans, le plus vieux chef d'Etat en exercice de la planète a déjà été investi candidat du parti au pouvoir, la Zanu-PF.

Mais battre Robert Mugabe aux élections n'est pas une mince affaire au Zimbabwe. Par trois fois Morgan Tsvangirai a essayé, par trois fois il s'est cassé les dents. En 2008, pourtant arrivé en tête au premier tour, il avait préféré retirer sa candidature pour faire cesser la violente répression engagée par le régime contre ses partisans.

Cinq ans plus tard, largement battu par M. Mugabe au premier tour,

il avait dénoncé les fraudes de son adversaire. « La Zanu-PF n'a pas gagné les élections ces dernières années, elle les a trafiquées. Je ne m'attends pas à ce que Mugabe dise +je vais créer des conditions pour un scrutin libre et transparent+ », déplore le chef de l'opposition, interrogé par l'AFP dans son bureau de la capitale zimbabwéenne.

### MÉCONTENTEMENT

« S'il y a un verdict clair des urnes, personne ne pourra se mettre sur le chemin du peuple », espère-t-il néanmoins. Le Zimbabwe traverse depuis les années 2000 une grave crise économique qui l'a considérablement appauvri. L'an dernier, un ras-le-bol d'une ampleur rare avait secoué le pays, marqué par plusieurs grèves générales et manifestations finalement matées par le pouvoir.

L'opposition espère récolter les fruits de ce mécontentement pour parvenir enfin à déloger Robert Mugabe de son trône. Morgan Tsvangirai doit néanmoins convaincre ses partisans que Joice Mujuru, longtemps ministre puis vice-présidente jusqu'en 2014, peut être une partenaire fiable.

Longtemps, cette femme de 62 ans a été considérée comme une des favorites à la succession de Robert

Mugabe à la tête du parti au pouvoir. Elle a construit sa légende lors de la guerre pour l'indépendance du Zimbabwe, où, jeune guerillera, elle assure avoir elle-même abattu un hélicoptère.

Mais il y a trois ans, elle a été éjectée de la garde rapprochée du chef de l'Etat, accusée de vouloir le renverser.

Son ancienne proximité du sommet de l'Etat pourrait cependant permettre à l'opposition d'attirer d'anciens partisans du régime, comme les anciens combattants de la guerre d'indépendance devenus de plus en plus critiques envers le chef de l'Etat.

« Tous ceux qui veulent mettre fin au régime de la Zanu-PF doivent s'unir malgré leurs différences idéologiques », plaide M. Tsvangirai.

### EXEMPLE GAMBIEN

« Je pense que (Mujuru) a de bonnes intentions et moi aussi. Les gens vont comprendre que nous sommes tous les deux engagés dans la réussite de ce processus », ajoute l'opposant.

Joice Mujuru et Morgan Tsvangirai ont d'ailleurs déjà travaillé ensemble, entre 2009 et 2013, lorsque ce dernier était le Premier ministre d'un gouvernement d'union nationale.

« Pour moi, c'était l'occasion de voir les Zimbabwéens travailler ensemble en harmonie », se souvient l'ex-numéro 2 du pays. « J'étais une des rares à être toujours à l'écoute des partis d'opposition », assure-t-elle.

Les deux nouveaux alliés rêvent désormais d'imiter l'exemple gambien, où une alliance d'opposition a réussi l'an dernier à battre Yaya Jammeh après vingt-deux ans de pouvoir.

Il leur reste toutefois une décision importante à prendre. Choisir celui ou celle qui prendra la tête de l'alliance.

Un Morgan Tsvangirai au profil rassembleur mais qui lutte contre un cancer ou une Joice Mujuru, mieux à même de regagner la confiance des investisseurs internationaux qui ont fui le pays ces dernières années ?

Au-delà de ce choix, la question du soutien à cette union des figures de la société civile qui ont porté la vague de manifestations de l'an dernier s'annonce cruciale.

« Tsvangirai devrait être le chef, la question est de savoir de quels soutiens il bénéficiera de la part de ses alliés », souligne Ivor Jenkins, du mouvement pro-démocratie « In Transformation » qui tente d'aider les négociations au sein de l'opposition.

LP/AFP

### Les ordinateurs bientôt interdits en cabine dans les vols reliant l'Europe aux Etats-Unis

Les ordinateurs pourraient bientôt être interdits en cabine dans les vols reliant l'Europe aux Etats-Unis. Les autorités américaines semblent l'envisager pour les vols en provenance de l'Europe. Mardi 9 mai, un porte-parole ministériel a annoncé cette possible extension de la mesure déjà en vigueur sur les vols arrivant de plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique. Cette décision oblige les passagers à transporter ces appareils électroniques dans leurs bagages en soute. Elle est intervenue après que plusieurs responsables de la lutte antiterroriste ont évoqué des projets de groupes jihadistes de confectionner des bombes ayant l'apparence de batteries d'appareils électroniques. L'Europe demande une rencontre rapide à Washington.

### Syrie: l'assaut final contre Raqa lancé «en début d'été»

L'assaut final contre Raqa, principal fief du groupe Etat islamique (EI) en Syrie, sera lancé «en début d'été», vraisemblablement en «juin», par l'alliance arabo-kurde soutenue par Washington, a annoncé à l'AFP une commandante de cette coalition. «Après la libération de Tabqa, nous en sommes à la quatrième phase (de la bataille de Raqa) (...) L'assaut contre Raqa sera lancé en début d'été», a indiqué Rojda Felat, une commandante des Forces démocratiques syriennes (FDS), interrogée par l'AFP dans la ville de Tabqa, d'où les jihadistes ont été chassés mercredi. « Nous nous félicitons de la prise de Tabqa et allons rassembler nos troupes » en vue de l'assaut final, qui sera lancé vraisemblablement au mois de «juin», a-t-elle dit. L'assaut dépendra «des circonstances et des tactiques militaires», a encore indiqué la commandante.

### Le gouvernement yéménite rejette toute idée de sécession du Sud

Le gouvernement yéménite vendredi s'est dit contre l'initiative de chefs tribaux, militaires et politiques de former un conseil dont l'objectif serait la sécession de la partie sud du pays, a rapporté Reuters. «De telles résolutions sont sans fondement (...) et attentent aux intérêts de la nation et à son tissu social», dit le gouvernement du président Abd-Rabbou Mansour Hadi. Le projet de sécession, via la mise en place d'une «direction politique nationale» placée sous sa tutelle, a été annoncé jeudi par l'ancien gouverneur d'Aden Aidaroos al Zoubaidi, lors d'une allocution télévisée.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

## Législatives : « En marche » investit peu de candidats à Paris et épargne pour l'instant les ténors du PS

**Le parti d'Emmanuel Macron n'a pour l'heure investi que sept candidats à Paris évitant les circonscriptions tenues par le PS, à l'exception de celle de Jean-Christophe Cambadélis. Les candidats à la députation tenteront par contre de ravir des circonscriptions à la droite.**



Emmanuel Macron, président des français

Ils sont 428 à avoir été investis dans toute la France et seulement sept à Paris. La République en marche, le parti d'Emmanuel Macron n'a pour l'instant désigné que sept candidats sur les 18 circonscriptions existantes dans la capitale. Certains noms étaient déjà connus comme Laetitia Avia dans la 8e circonscription, Hugues Renson dans la 13e et Mounir Mahjoubi dans la 16e circonscription. Se sont ajoutés jeudi Gilles Le Gendre dans la 2e circonscription, Stanislas Guerini dans la 3e, Benjamin Griveaux dans la 5e et Valérie Bougault dans la 14e circonscription.

Cette liste, qui pourrait être allongée dans les jours qui viennent par La République en marche, laisse pour l'instant le champ libre aux ténors de la gauche. Hormis dans la 16e circonscription, celle du premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis, les autres grands noms du parti socialiste n'ont pour l'heure

pas d'adversaire du parti d'Emmanuel Macron.

### LES MINISTRES D'HOLLANDE ÉPARGNÉS

C'est le cas pour plusieurs anciens collègues d'Emmanuel Macron du gouvernement: la ministre du Travail Myriam El Khomri, investie dans la 18e circonscription de Paris n'a ainsi face à elle pas de candidat macroniste.

Même constat pour l'ancienne ministre des Outre-mer George Pau-Langevin dans la 15e ou encore le secrétaire d'Etat chargé du développement et de la francophonie Jean-Marie Le Guen dans la 9e circonscrip-

tion. Ce dernier avait d'ailleurs fait part de son intention d'être investi par La République en marche sans pour autant en faire la demande formelle. Le camp d'Emmanuel Macron ne présente pas non plus de candidat dans la 6e circonscription de Paris, occupée par l'écologiste Cécile Duflot, candidate à sa succession.

### UN DUEL DE CHIRAQUIENS DANS LA 13E CIRCONSCRIPTION

Les duels politiques se feront donc principalement face à la droite à Paris, où les électeurs ont placé Emmanuel Macron largement en tête lors des deux tours de l'élection présidentielle. Ainsi, Gilles Legendre s'attaquera à la deuxième circonscription acquise de longue date à la droite et où Nathalie Kosciusko-Morizet est candidate. Dans la 13e circonscription de Paris deux Chiraquiens vont par ailleurs s'affronter. L'ancien ministre des Sports de Jacques Chirac et actuel député Les Républicains Jean-François Lamour défendra son siège face à Hugues Renson. Avant de s'engager auprès d'Emmanuel Macron, ce candidat de 39 ans a passé plusieurs années aux côtés de Jacques Chirac comme conseiller puis chef technique à l'Elysée.

BFMV.COM/LP

## Explosion au Pakistan : au moins 17 morts, des blessés dont un sénateur

Au moins 17 personnes ont été tuées vendredi dans une «énorme» explosion dans la province instable du Baloutchistan au Pakistan, ont indiqué la police et des témoins.

La déflagration visait apparemment un convoi transportant le vice-président du Sénat pakistanais, Maulana Abdul Ghafoor Haidari, qui a été blessé tout comme de «nombreuses» autres personnes selon la police.

Le convoi se trouvait alors dans le district de Mastung, à environ une heure de route à l'est de la capitale provinciale Quetta, dans le sud-ouest du pays.

«Il n'est pas encore clair s'il s'agit d'une bombe posée ou d'un attentat-suicide», a déclaré Ghazanfar Shah, un responsable de police de Mastung.

Selon un responsable hospitalier, le bilan a grimpé à 17 morts et plus de 30 blessés, contre dix initialement décomptés par des sources policières.

«Je suis vivant. Allah m'a sauvé la vie», a déclaré de son côté le sénateur Haideri à la télévision. «C'était une explosion soudaine, des morceaux du pare-brise m'ont frappé. Je suis blessé mais vivant. Le chauffeur et d'autres gens assis près de moi



Au moins dix personnes ont été tuées dans une «énorme» explosion dans la province instable du Baloutchistan au Pakistan (Photo/AFP)

ont été grièvement blessés», a-t-il ajouté.

M. Haideri est un haut responsable du parti religieux Jamiat Ulema-Islam Fazl (JUI-F), l'un des plus influents du pays. Son organisation a été visée par les talibans pakistanais dans le passé.

Le Baloutchistan est la plus vaste et la plus pauvre des provinces du pays en dépit d'importantes ressources énergétiques, et fait également face à d'immenses défis sécuritaires. Secouée par des insurrections islamiste et séparatiste, elle

est fréquemment en proie à des attentats meurtriers.

Le Baloutchistan, frontalier de l'Iran et de l'Afghanistan, doit notamment être l'un des bénéficiaires du projet de corridor économique sino-pakistanaï (CPEC), une vaste liaison routière, énergétique et de télécommunications en cours de construction et dont le coût total est évalué à au moins 46 milliards de dollars. Le Pakistan compte énormément sur ces projets conjoints pour donner un coup de fouet à son économie.

AFP/LP

## Caf-C1 : V. Club trébuche face à Esperance à Tunis (1-3)

**La première journée du groupe C n'a pas du tout été favorable aux vert et noir de Kinshasa. Face à un adversaire à la fois coriace, agressif et technique, l'AS V. Club n'a pas pu résister.**

**ARMEL LANGANDA**

L'AS V. Club de Kinshasa a été battue par l'Esperance de Tunis sur le score de 1-3, hier vendredi 12 mai au stade Olympique 7 Novembre de Rdaes, à Tunis. C'est dans le cadre de la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions de la CAF.

Pourtant, le club congolais a démarré la rencontre avec une très bonne impression. Bien que menacée dès l'entame par les locaux, l'AS V. Club est sauvée à trois reprises par son gardien Nelson Lukong à la 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> minutes de la partie. Le jeu est néanmoins resté dominé par les Espérantistes qui ont réussi à assiéger le camp de V. Club.

C'est à la 9<sup>e</sup> minute que l'AS V. Club s'illustre. Sur une contre attaque, le Camerounais Atouba fait une course du côté gauche. Il traverse pratiquement tout le terrain et met en difficulté les défenseurs tunisiens, avant de fusiller le gardien et ouvrir le compte but de la rencontre. Un but vivement salué par les supporters congo-

lais présents dans les gradins.

V. Club semble bien maîtriser le bon bout mais pêche au niveau de milieu de terrain. A la 19<sup>e</sup> minute, Khenssi égalise après avoir bénéficié d'une balle renvoyée par le gardien Lukong, décisif sur la première tentative.

C'est désormais un match à sens unique. V. Club n'arrive plus à aligner deux passes. Félix et Sugira ne parviennent pas à se créer des occasions franches. A la 26<sup>e</sup> minute, sur une faute de Bangala dans la surface de réparation, Esperance obtient un penalty. Coulibaly en profite pour porter le score à deux contre un en faveur de son club. C'est sur ce score de 2-1 que l'arbitre siffle la fin de la première période.

### EN INFÉRIORITÉ NUMÉRIQUE, V. CLUB SOMBRE

Dans la seconde moitié du match, V. Club perd son défenseur Yannick Bangala expulsé pour une faute jugée « flagrante » par l'arbitre. V. Club devait tenir le coup en infériorité numérique. Les hommes de Florent Ibenge bloquent un tout petit peu les assauts des Tunisiens. Quelques changements opérés par Ibenge en l'occurrence Bozomba, Sidibe et Landu, n'ont rien apporté de substantiel. Par contre, les entrants ne réussiront pas grâce à leur fraîcheur



**L'AS V. Club a été battue par l'Esperance de Tunis sur le score de 1-3**

à stopper les incursions répétitives des tunisiens. Ces derniers finiront par obtenir après plusieurs ratés, le troisième but qui a nettement coupé le souffle à quelques rares initiatives offensives des dauphins noirs de Kinshasa.

Avec cette victoire à domicile, Esperance Sportive de Tunis occupe la première place du groupe avec trois points, goal difference +2. L'AS V. Club n'a encore rien perdu, car c'est un match à points et qu'elle a la possibilité d'arracher aussi trois points au

stade des Martyrs à Kinshasa, devant son public. V. Club jouera sa deuxième journée à Kinshasa face à Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud.

L'autre affiche de ce groupe mettra aux prises Mamelodi Sundowns à Saint Georges. Les deux clubs s'affrontent ce samedi 13 mai, en Afrique du Sud.

D'autres affiches alléchantes sont attendues à ce niveau. Al Ahly croise ce samedi la formation de Zanaco. WAC sera aux prises au Cotton Sport, le dimanche 14 mai.

## Coupe de la CAF : TP Mazembe reçoit Mounana ce dimanche

**ARMEL LANGANDA**

Le Tout Puissant Mazembe effectue son entrée à la phase des groupes de la Coupe de la Confédération de la Caf, ce dimanche 14 mai au stade TP Mazembe. Il accorde son hospitalité à l'équipe gabonaise Mounana, pour le compte de la première journée.

Les Corbeaux ont pris toutes les dispositions pour ne pas gâcher leur

contre très attendue par les supporters lushois, le coach de Mazembe, Pamphile Mihayo Kazembe, confirme que Mounana n'est pas une équipe à prendre à la légère. « A ce stade de la compétition, il n'y a pas de petite équipe. Le club a fait ses preuves depuis le début de la compétition. Nous avons intérêt à faire pression dès l'entame pour éviter toute surprise », affirme le coach des Corbeaux.



**Le stade TP Mazembe**

entrée en compétition. Cette équipe ne viendra pas en victime expiatoire aux Temple des Badiangwena. Sachant qu'elle fera face aux champions d'Afrique, la jeune formation gabonaise sortira de Lubumbashi avec un point, à défaut d'une victoire.

Interrogé au sujet de cette ren-

contre très attendue par les supporters lushois, le coach de Mazembe, Pamphile Mihayo Kazembe, confirme que Mounana n'est pas une équipe à prendre à la légère. « A ce stade de la compétition, il n'y a pas de petite équipe. Le club a fait ses preuves depuis le début de la compétition. Nous avons intérêt à faire pression dès l'entame pour éviter toute surprise », affirme le coach des Corbeaux.

Selon les informations en notre possession, la billetterie s'ouvre samedi 13 mai dans la matinée aux guichets du stade à Kamalondo. Selon les dispositions prises par le service de vente, un seul billet par personne sera vendu à ceux qui feront la file dès 7h00 du matin.

## Mondial 2026 : les places officiellement réparties

Le Conseil de la FIFA a entériné la proposition de son bureau sur la répartition des places pour le Mondial 2026 qui se disputera à 48 pays. Avec 16 groupes de 3 équipes. L'Afrique s'en sort avec 9 places qui peuvent monter à 10 grâce au tournoi intercontinental de barrages à six équipes afin d'attribuer les deux places restantes.

Par ailleurs, la FIFA choisira le pays (ou les pays) organisateur(s) de Mondial 2026 lors du 68<sup>ème</sup> congrès prévu à Moscou les 12 et 14 juin

2018, soit la veille de l'ouverture du Mondial russe. Pour le moment, seule une candidature commune réunissant le Canada, le Mexique et les Etats-Unis, a été déposée.

Les places seront réparties comme suit entre les confédérations :

- AFC : 8,5 places
- CAF : 9,5 places
- CONCACAF : 6,5 places
- CONMEBOL : 6,5 places
- OFC : 1,5 place
- UEFA : 16 places directes

LP

## The Best Football Awards : l'édition 2017 à Londres

Lancée l'année dernière à la fin du partenariat avec France Football pour le Ballon d'Or, la nouvelle cérémonie de récompense de meilleurs acteurs du ballon rond mondial sera à son édition 2 cette année. Et contrairement aux éditions précédentes, la soirée aura lieu en dehors de la Suisse.

« Le Conseil de la FIFA a validé la décision d'organiser la deuxième édition des FIFA Football Awards à Londres le 23 octobre 2017 », lit-on au nombre des décisions prises cette semaine lors du 67<sup>e</sup> Congrès de l'instance mondiale.

L'année dernière, Cristiano Ronaldo

a été élu, notamment Joueur FIFA de l'année lors de The Best Football Awards.

Au total, huit prix seront remis lors de la cérémonie The Best – FIFA Football Awards :

- \* The Best – Joueur de la FIFA
- \* The Best – Joueuse de la FIFA
- \* The Best – Entraîneur de la FIFA pour le football masculin
- \* The Best – Entraîneur de la FIFA pour le football féminin
- \* le Prix Puskás de la FIFA
- \* la Distinction Fair-play de la FIFA
- \* le Prix des Supporters de la FIFA
- \* le FIFA FIFPro World11

LP/ATS

**LePotentiel**  
Quotidien d'informations générales

**FONDATEUR**  
Modeste Mutinga Mutuishayi  
le 12 octobre 1982  
Autorisation n° 04/00015/DI/82  
Siège social :  
873, av. du Bas-Congo  
Kinshasa-Gombe  
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC  
E-mail :  
lepotentiel@yahoo.com  
www.lepotentielonline.com

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ**  
Willy Kabwe  
099 99 99 546

**CONSEILLER TECHNIQUE**  
Ben-Clet Kankonde Dambu  
081 525 09 89

**RÉDACTION**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin Kuediasala  
081 904 17 63

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27  
**RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

**SECRÉTAIRES DE RÉDACTION**  
Richard Ngapi 081 685 05 14  
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

**POLITIQUE**  
Pitshou Mulumba 081 476 61 56  
Médard Muyaya 081 069 11 22  
Ludi Cardoso 081 302 64 40  
Herve Ntumba 0823538803

**ÉCONOMIE**  
Olivier Kaforo 081 525 45 55

**SOCIÉTÉ & PROVINCES**  
Olivier Dioso 082 516 48 03  
Véron Kongo 099 852 69 77  
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87  
Florent N'Lunda 081 493 78 50  
Lucie Ngusi 081 001 42 22

**SPORTS**  
Armel Langanda 081 194 58 60

**INTERNATIONAL**  
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

**CULTURE & NTIC**  
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

**COLLABORATEURS EXTERIEURS**  
Thembo Kash (Caricaturiste)  
Robert Kongo (France)

**RÉALISATION**

**METTEURS EN PAGE**  
José Kapwasa 081 324 96 68  
Odon Modjiri 099 824 14 10

**DOCUMENTATION**

Delphin Bateko 081 223 73 93

**LEPOTENTIELONLINE.COM**

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

**ADMINISTRATION & FINANCES**

**CHEF DE SERVICE**  
Albert Tshiambi 081 493 47 53  
**COMPTABLE**  
Kevin Twende 085 386 08 44  
**CAISSIÈRE**  
Colette Kankunku 0997 69 81 07  
**INTENDANT**  
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

**MARKETING & COMMERCIAL**

**CONSEILLER**  
Franck Lukusa 081 197 76 09  
**AGENTS COMMERCIAUX**  
John Rushimba 099 899 85 72  
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

**IMPRIMERIE 7**

**CHEF DE SERVICE**  
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par  
Groupe de presse MEDIA 7



# La 2<sup>ème</sup> édition du festival « Kinshasa 2050 : digital city ? » prend fin ce samedi

**Des artistes que la chose intéresse ont jusque ce samedi 13 mai pour s'imaginer dans la ville de Kinshasa en 2050, se projeter dans son environnement et réfléchir à la façon dont celui-ci influencera la création artistique.**

**BIENVENU IPAN**

La deuxième édition du projet franco-allemand dénommé « Kinshasa 2050 : digital city ? » est organisée par le Goethe-Institut, en partenariat avec l'Institut français de Kinshasa.

Pour la deuxième année consécutive, les deux Instituts s'interrogent sur la ville du futur. Ils ont lancé un appel à projet. Les artistes intéressés ont pu postuler les projets jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2017. L'Institut français et le Goethe-Institut posent les questions suivantes : à quoi ressemblera le futur ? Dans quel genre de ville vivrons-nous en 2050 ? à quoi ressemblera Kinshasa en 2050 ? Sera-t-elle une ville à la pointe de la technologie, une ville « verte » ou bien une ville devant faire face à de nombreuses problématiques environnementales ?

Pour cette édition, l'ac-



cent est mis sur le développement numérique et les nouvelles technologies. Les questions abordées sont: Quel sera le rôle des médias numériques dans la réflexion et la création artistique en 2050 ? Comment la ville du futur inspirera la création artistique ? Comment les artistes créeront-ils l'Art de demain ? Quel sera le son urbain du futur ?

**RÉCOMPENSES**

Il est demandé aux artistes de s'imaginer dans la ville de Kinshasa en 2050, de se projeter dans son environnement et de réfléchir à la façon dont celui-ci influencera la création artistique. Les projets présentés devront ainsi

s'inscrire dans ce contexte de la création à Kinshasa en 2050 et les technologies numériques.

Les projets devront être réalisés dans le domaine de la vidéo, des films, de la photographie, du sound art, des arts numériques, du design, de la mode, de l'installation, des performances et de la bande-dessinée.

Les artistes qui présenteront les projets les plus innovants et intéressants recevront une aide d'un montant maximum de 1000,00 USD à la production pour les concrétiser. Une fois réalisés, ces projets seront exposés à l'Institut français à l'occasion d'une grande exposition inti-

tulée « Kinshasa 2050 » durant le mois de mai 2017.

Conditions générales de l'appel à projet: Kinshasa 2050: Digital City ? (PDF, 2 MB). Les personnes souhaitant participer à l'appel à projet ont du saisir un dossier « google formulaire » disponible au lien suivant : bit.do/kinshasa 2050. Ce dossier devait comporter une note d'intention, un descriptif du projet, le procédé de réalisation, la chronologie des étapes de travail dans le respect du calendrier imparti et le budget. Un jury composé d'artistes et de professionnels des secteurs de la culture et du numérique procédera à la sélection des projets.

## Limete : le groupe Gospel4life projette une soirée de louange et d'adoration

**THONCYL MVUMBI (STAGIAIRE/IFASIC)**

Les adorateurs du groupe Gospel4life seront sur scène le 21 mai 2017 à 16 heures, à leur siège situé sur l'avenue Kwamouth n°48, au quartier Mombele, à Limete. A cette occasion, le groupe gospel va présenter sa musique dans une soirée de louange et d'adoration dénommée « Let's worship ».

Le porteur de la vision du groupe, le frère Merveilleux Ongwe, a indiqué les objectifs que poursuit le groupe Gospel4life dans le domaine de la musique religieuse et chez la jeunesse congolaise. Il a fait savoir que le groupe, qui a vu le jour au quartier Mombele, dans la commune de Limete, aura pour objectif de s'impliquer physiquement et spirituellement de façon à reprendre l'esprit d'une vraie adoration à Dieu dans ce



quartier de Limete. Car, dit-il, « certains se disent musiciens chrétiens mais n'ont pas l'esprit de bons adorateurs comme l'avait papa Alain Moloto ».

À travers cette soirée,

le groupe est déterminé à s'attaquer aux antivaleurs à travers tout le quartier Mombele. Lors de cette soirée d'adoration, « Gospel4life » se propose également de présenter ses

projets dans toutes les communautés des églises Mission pour Christ. Le groupe « Gospel4life » invite les jeunes adorateurs de Dieu à participer nombreux à cette soirée de louange et d'adoration.

## Comment Kabila a dispersé l'opposition en 3 temps, 4 mouvements

**Plus de quatre mois après la fin de son second mandat constitutionnel, Joseph Kabila paraît, plus que jamais, le maître du jeu politique congolais. Sa force : une opposition divisée qu'il n'a pas eu trop de peine à fragiliser davantage.**

Toujours sous-estimé, ja mais mis K.-O. Joseph Kabila, bientôt 46 ans dont 16 passés à la tête de la RDC, ne flanche pas. Il y a quelques mois pourtant, son second quinquennat constitutionnel touchant à sa fin, beaucoup le voyaient comme coincé dans les cordes du ring sans pitié de la politique congolaise. Mais, le « Rais » n'a pas jeté l'éponge pour autant.

Ni les pressions internationales ni les manifestations de l'opposition exigeant son départ au lendemain du 19 décembre, date de la fin théorique de son dernier mandat présidentiel, n'ont entamé sa stratégie. Au contraire. La politique de la carotte et du bâton que le chef de l'État congolais a mis en place depuis lors continue de faire des ravages au sein de l'opposition : promesses de postes ministériels à ceux qui acceptent de jouer le jeu et répression garantie à ceux qui boudbent. Le tout sur fond de succession de pourparlers politiques, débouchant systématiquement sur la question du partage du gâteau. Une opération menée en trois temps, quatre mouvements. Suivez le guide.

### Temps 1 : les « concertations nationales »

Fin stratège politique et bon calculateur, Joseph Kabila est également méthodique. Dialogue après dialogue, le chef de l'État attire dans son camp, l'une après l'autre, des figures de l'opposition. La machine se met en branle dès septembre 2013 lorsque s'ouvrent à Kinshasa les « concertations nationales » initiées par le chef de l'État. Sur le papier, le forum doit permettre de « rétablir et consolider la cohésion interne » afin de faire face, à l'époque, à la rébellion du Mouvement du 23-Mars (M23).

### Premier mouvement : le gouvernement de cohésion nationale

À l'arrivée, un nouveau gouvernement est mis en place début décembre 2014, avec à la clé une prime accordée aux opposants qui ont participé aux travaux. Thomas Luhaka, alors secrétaire général du Mouvement de libération du Congo (MLC, parti de Jean-Pierre Bemba) est bombardé vice-Premier ministre en charge des Postes et des Télécommunications. La

même formation politique est également amputée de son porte-parole, Germain Kambinga, propulsé ministre de l'Industrie. Le temps de l'opposition désormais révolu, les deux anciens cadres du MLC ont depuis créé chacun leur propre parti d'obédience... kabiliste.

### Il n'y a plus d'opposition en RDC, selon Germain Kambinga

« Le mouvement Liberté que j'ai initié est plutôt au centre : il ne s'inscrit ni dans l'opposition ni dans la majorité », tient à nuancer Germain Kambinga qui dit vouloir « travailler désormais pour le renouvellement de la classe politique et la démocratisation des formations politiques ».

D'ailleurs pour lui, « il n'y a plus d'opposition dans le pays ». L'élu de la Lukunga, dans le nord-est de Kinshasa, s'explique : « Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, tous les groupes parlementaires ont « ou ont eu « un ou plusieurs membres dans le gouvernement. »

Des proches de Léon Kengowa Dondo, président du Sénat et autorité morale de la plateforme Opposition républicaine, ont également fait partie de cette première vague d'opposants qui ont rejoint l'équipe gouvernementale. Son gendre Frank Mwe Di Malila et le secrétaire exécutif de son parti (Union des forces du changement), Michel Bongongo, ont en effet hérité respectivement du vice-ministère à la Coopération internationale et du ministère d'État en charge du Budget.

### Temps 2 : le dialogue de la Cité de l'OUA

Septembre 2016, rebelote ! Des nouveaux pourparlers politiques se tiennent à Kinshasa. Et aboutissent à la signature d'un accord, le 18 octobre de la même année, avec une partie de l'opposition politique conduite par Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale et président de l'Union pour la nation congolaise (UNC).

Le Rassemblement de l'opposition, rangé alors derrière Etienne Tshisekedi et Moïse Katumbi, a pour sa part boudé les négociations, qui se sont déroulées à la Cité de l'OUA, sur les hauteurs de la capitale congolaise, sous la médiation du facilitateur et ex-Premier ministre togolais Edem Kodjo.

### Deuxième mouvement : le gouvernement Samy Badibanga

On ne change pas une tactique qui paie ! Dans le cadre de ce nouveau compromis politique, les porte-

feuilles ministériels sont de nouveau redistribués aux opposants qui ont participé au dialogue. Samy Badibanga, chef du groupe parlementaire UDPS et alliés « première force de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale » devient ainsi chef du gouvernement. Longtemps présenté Premier ministre, Vital Kamerhe ne se contentera par ailleurs que de deux ministères (Budget et Commerce extérieur) et un vice-ministère (Justice) confiés à ses proches.

### Etienne Tshisekedi a été très affecté par l'entrée de son médecin personnel au gouvernement

Plusieurs autres leaders des partis et personnalités d'opposition deviennent aussi des ministres : le député José Makila (Transports), l'ancien vice-président de la République Azarias Ruberwa (Décentralisation et Réformes institutionnelles), le député Jean-Lucien Bussa (Plan)... Sont aussi débauchés deux proches d'Etienne Tshisekedi : Tharcisse Loseke, son conseiller et ancien secrétaire national aux relations extérieures de l'UDPS, et Olivier Ilunga Kalenga, son médecin personnel.

L'entrée de ce dernier au gouvernement « a beaucoup affecté le vieux », nous confiait alors un collaborateur de l'opposant, décédé début février à Bruxelles.

### Temps 3 : le dialogue de la Cenco

S'ouvrent enfin, le 8 décembre, des pourparlers directs entre le clan Kabila et les signataires du précédent accord d'un côté, le Rassemblement de l'opposition de l'autre. Dans le rôle des médiateurs : les évêques catholiques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco).

### Troisième mouvement : Bruno Tshibala Premier ministre

Très vite, ce dialogue de la Cenco se cristallise, une fois de plus, sur le partage du pouvoir. Les garanties de la tenue des élections au plus tard fin décembre, soit une année après l'échéance du second mandat de Kabila, se retrouvent subitement renvoyées au second plan.

« Au sein du Rassemblement, tout le monde voulait être nommé Premier ministre par le même président Kabila qu'ils taxaient avant d'illégitime », rappelle, un brin moqueur, Adam Chalwe, coordonnateur de la jeunesse de la Majorité présidentielle (MP). « Aujourd'hui, le Rassemblement ne fait que payer ses propres divisions et sa

désorganisation », soutient-il.

Pour affaiblir davantage le Rassemblement, Kabila choisit alors comme Premier ministre Bruno Tshibala, l'un des meneurs de la fronde au sein de cette plateforme de l'opposition.

Ce dernier était de surcroît porte-parole du regroupement politique avant son exclusion de l'UDPS. « C'est la marque de fabrique même du chef de l'État : à tous les échelons du pouvoir, il ne règne que sur des divisions, commente un connaisseur des arcanes du régime de Kinshasa. Ce faisant, il apparaît, aux yeux de sa cour, comme le seul élément fédérateur. »

### Quatrième mouvement : le gouvernement issu de l'« arrangement particulier »

Entre-temps, côté opposition, le bateau continue de se vider un peu plus chaque fois qu'est formé un nouveau gouvernement. Celui dévoilé mardi 9 mai n'a pas entraîné un bouleversement majeur certes, mais il a confirmé la tendance. Quelques dissidents du Rassemblement ont été nommés ministres. Parmi eux Jean-Pierre Lisanga Bonganga, leader de la Coalition des alliés d'Etienne Tshisekedi, Joseph Kapika, un ancien cadre de l'UDPS, le député Emery Okundji ou Freddy Kita, fraîchement demis de ses fonctions de secrétaire général de la Démocratie chrétienne (DC) « parti de l'opposant Eugène Diomi Ndongala, condamné en 2014 à dix ans de prison pour viol sur mineures ».

### La RDC n'a pas d'hommes d'État, tranche le professeur Bob Kabamba

De fait, cette course effrénée aux postes ministériels en dit long sur la classe politique congolaise. « La RDC n'a pas d'hommes d'État », tranche le politologue Bob Kabamba.

D'autant qu'aujourd'hui, le constat est sans appel : trop peu d'opposants tiennent encore debout sur le ring. Depuis son exil forcé, le dernier gouverneur de l'ex-Katanga, Moïse Katumbi, maintient quelques troupes en alerte, notamment ses soutiens au sein du G7 et de l'Alternance pour la République. Et à Kinshasa, il peut aussi compter sur son alliance avec Félix Tshisekedi, le fils de l'opposant historique. Ou dans l'ex-Katanga, avec le patriarche local Antoine Gabriel Kyunguwa Kumwanza, très influent dans cette partie méridionale du pays. Mais cela suffira-t-il à déjouer la tactique Kabila ?

TRÉSOR KIBANGULA  
(JEUNE AFRIQUE)

## APOSTROPHE

### Un climat risqué

BEN CLET



**Partageons, entre gouvernés, ce que ne nous diront jamais ni les communicateurs et les porte-parole de la mouvance kabiliste, ni Tshibala et son hétéroclite attelage. Encore moins les agitateurs de l'Opposition.**

**Retenons que la RDC 2017 et vraisemblablement la RDC 2018 seront, de par la volonté de la mouvance, marquées par un environnement politique et économique « risqué ».**

**Les populations sont programmées pour gonfler les statistiques des victimes de l'environnement dit « risqué ». « Risqué » signifie que la RDC, avec Kabila, Tshibala et les autres aux commandes, veut durablement se complaire dans l'instabilité politique.**

**Or, l'instabilité, de par l'incertitude et l'insécurité qu'elle crée, dissuade les investisseurs. Et favorise la fuite des capitaux, y compris les fonds publics détournés et le butin des hauts fonctionnaires corrompus.**

**Face à d'énormes difficultés de trésorerie, dues à la baisse des cours mondiaux de « sa » principale matière exportable, la RDC des peuples souffrirait davantage de la fuite des capitaux. Une fuite liée au manque de sécurisation de ceux-ci et au déficit de leur rentabilisation.**

**Cerise sur le gâteau, le franc congolais a pris l'option de se déprécier sans prévenir. De 900 FC le dollar en juin 2016, il s'échange à près de 1500 en mai 2017. La Banque centrale annonce que le taux d'inflation annuel cumulé se chiffre à 14,951% ... en route vers 30,543%. Or, une inflation élevée est une source de perte de pouvoir d'achat du capital. Elle entraîne un manque de confiance des investisseurs du fait qu'elle dégrade la valeur réelle de leur capital ou patrimoine.**

**On vous prévient : un environnement politique et économique « risqué » affecte le peuple... mais enrichit les apparatchiks. Que risquez-vous ?**